



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023 à 20 Heures 30

=====

PV DE SÉANCE

(Article L 2121-23 du CGCT)

PRÉSENTS : MM. SARRAU – ROUGÉ – Mme PILON – M. SOULASSOL – Mme GERAUD – MM. ROY – ANTIPOT – Mmes PUBILL – MARTIN - MM. CAVANIÉ – RIVES – Mmes CERTAIN – MOIZAN – VICENT – MM. ANDREASSIAN – ROBERT – Mmes TABONET MAURY et CHAMBREUIL.

Excusé/Pouvoir : Monsieur TETREL a donné pouvoir à M. SARRAU.

Secrétaire de Séance : Madame PUBILL.

ORDRE du JOUR

1. PV de la Séance du Conseil Municipal du 06 Décembre 2022,
2. Personnel Communal :
 - ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet à 25 heures, aux Services des Écoles,
 - ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet à 28 heures, aux Services des Écoles,
 - ✓ Autorisation de Recrutement de Personnel non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité, aux Services des Écoles,

.../...

3. Activités Périscolaires : Tarification et Encaissement des Participations des Familles aux Sorties organisées par le Centre de Loisirs,
 4. Domanialité : Echange de Parcelles,
 5. Demande de Subvention,
 6. Débat sur la politique générale de la Commune organisé en application de l'Article L.2121.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 7. Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le Cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
-

1 – PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2022

Le PV de la Séance du Conseil Municipal du 06 Décembre 2022 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Procès-Verbal de la Séance du 06 Décembre 2022.

2 – PERSONNEL COMMUNAL :

→ Création d'un Poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet à 25 heures, aux Services des Écoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial, afin de compléter l'équipe du Service d'Entretien des Écoles, des Bâtiments Communaux et de la Cantine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 25 heures par semaine.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 25 heures par semaine, dans le Service d'entretien des Écoles, des Bâtiments Communaux et de la Cantine,
- ✓ d'embaucher un Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 25 heures pas semaine, qui percevra le traitement afférent au Grade d'Adjoint Technique Territorial, Catégorie C, Échelle C1 de rémunération,
- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les différentes formalités administratives afférentes à ce poste.

→ Création d'un Poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet à 28 heures, aux Services des Écoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial, afin de compléter l'équipe du Service d'Entretien des Écoles, des Bâtiments Communaux et de la Cantine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 28 heures par semaine.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 28 heures par semaine, dans le Service d'entretien des Écoles, des Bâtiments Communaux et de la Cantine,**
- ✓ **d'embaucher un Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 28 heures par semaine, qui percevra le traitement afférent au Grade d'Adjoint Technique Territorial, Catégorie C, Échelle C1 de rémunération,**
- ✓ **d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les différentes formalités administratives afférentes à ce poste.**

→ Autorisation de Recrutement de Personnel non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité, aux Services des Écoles

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un Adjoint Technique Territorial, non-titulaire, à temps non-complet, 25 heures par semaine, pour une durée de 12 mois, en application de l'Article 3 de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984, afin de faire face et de pallier, à un accroissement temporaire d'activité dans le Service du ménage des classes du groupe scolaire, pour un renfort de l'équipe et de la cantine scolaire.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un Adjoint Technique Territorial, au 1^{er} échelon, non-titulaire, à temps non-complet, 25 heures par semaine, afin de faire face et de pallier à un accroissement temporaire d'activité dans le Service du ménage des classes du groupe scolaire et de la cantine scolaire pour une durée de 12 mois (soit du 01 Mars 2023 au 29 Février 2024).

3 – ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Tarification et Encaissement des Participations des Familles aux Sorties organisées par le Centre de Loisirs

Monsieur Christian ROUGÉ informe le Conseil Municipal que la facturation des prestations assurées par l'Accueil de Loisirs sans Hébergement était assurée par notre prestataire (LEC Grand Sud).

A compter de 2023 ces encaissements seront effectués par la Régie Municipale répondant ainsi à une demande des familles qui souhaitent un paiement unique.

Ces participations sont facturées selon l'importance de la dépense engagée et la tranche du Quotient Familial selon le tableau ci-dessous :

	Sortie simple	Sortie moyenne	Grande sortie
Tranche 1	2 €	3,50 €	4,50 €
Tranche 2	3 €	4,50 €	5,50 €
Tranche 3	4 €	6 €	7,50 €
Tranche 4	5,50 €	8 €	11 €
Tranche 5	7,50 €	10,50 €	13,50 €

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1^{er} Février 2023, les montants des participations des familles comme présenté ci-dessus et l'encaissement sera effectué auprès du Régisseur.

4 – DOMANIALITÉ : Échange de Parcelles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande du propriétaire de la parcelle cadastrée section B N° 1508, sise au 22, rue le not, contigüe à la parcelle communale cadastrée section B N° 95, sise au 20, rue le Not, pour la régularisation de la position de la clôture existante considérée comme séparant ces 2 parcelles, mais dont la position est inexacte, et édifiée à tort sur sa parcelle, grevant de ce fait une partie de sa propriété (voir document d'arpentage joint).

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de procéder à une sous-division des parcelles d'origine B N° 95 (sous-divisée en parcelles B N° 1802 et B N° 1803) et B N°1508 (sous-divisée en parcelles B N° 1804 et B N° 1805) et d'échanger les nouvelles parcelles créées B N° 1803 et B N° 1805, d'une même contenance de 52 M². La nouvelle clôture sera établie au niveau des bornes 1, 2, 15, 14, 13, 3.

La rédaction de l'acte notarié sera confiée à Maître Ludovic ABAZ (Office notarial GEMIN-BONNET à Castelginest) et les frais d'acte seront pris en charge par la Collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'échange de ces parcelles.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de procéder à l'échange de parcelles comme indiqué ci-dessus, afin de régulariser cette situation, pour l'€uro symbolique,**
- **d'autoriser et d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'Acte Notarié et tous documents relatifs à cet échange de parcelles.**

5 – DEMANDE DE SUBVENTION

*Nous n'avons pas reçu les éléments relatifs à cette demande, nous enlevons donc cet élément de l'ordre du jour. **Pas de vote***

6 – Débat sur la politique générale de la Commune organisé en application de l'Article L.2121.19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire :

Ce débat sur la Politique générale de la commune découle des dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Au cours de cet exercice, nous souhaitons faire le point sur l'avancée des projets que nous avons engagés dans l'exercice de notre mandat.

Notre action est organisée autour de quatre grandes thématiques qui résument les axes principaux de nos engagements :

- **Axe 1 - Education et jeunesse** : donner un cadre confortable et fonctionnel à nos enfants pour favoriser leurs apprentissages.
- **Axe 2 - Action sociale et solidarité** : écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos Aînés.
- **Axe 3 - Cadre de vie et environnement** : préserver et valoriser la qualité de notre cadre de vie.
- **Axe 4 - Vie associative, culture et communication** : maintenir un tissu associatif, sportif et culturel dynamique. Créer du lien entre les Labastidiens.

Dans cette présentation qui n'a pas de cadre juridique précis, nous gardons à l'esprit le souci de clarté et de responsabilité.

Afin de poser les bases et parce que nous sommes en Conseil Municipal, je précise que c'est le règlement intérieur de ce même Conseil qui va donc s'appliquer, notamment pour l'organisation des prises de parole.

Ce débat va se dérouler de la façon suivante : une présentation orale suivi d'un temps d'échange entre élus pour chaque axe. Aussi je vais vous demander à tous d'être concis dans vos interventions et de respecter un temps de présentation et d'échange d'une heure et demie pour ce débat de politique générale.

Pour commencer, un point sur l'évolution de la population suite au recensement de janvier 2022 :

- *Nombre d'habitants : 2000 (1954 + 46) > Population INSEE au 1^{er} janvier 2023 contre 1980 (1955 + 25) au 1^{er} janvier 2022, soit une progression de 1 %*
- *Cette quasi-stabilité est liée à la typologie de l'habitat sur notre commune où on observe que plus de 80 % des logements sont occupés par des propriétaires, ce qui induit un vieillissement à terme de la population*
- *Malgré les constructions récentes, le nombre modéré de naissances enregistrées ces 3 dernières années (19 en moyenne) engendre des incertitudes sur le maintien à terme du nombre de classes dans notre école...*

Concernant les finances de notre commune, bien évidemment, notre budget de fonctionnement est impacté par l'inflation et en particulier par les fortes augmentations des prix de l'énergie. Depuis 2020, nos factures d'énergie ont ainsi augmenté de plus de 20 000 €, et nous savons que les prix unitaires des différents modes d'énergie ne sont pas encore stabilisés.

Concernant les recettes 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation que verse l'Etat aux communes, ne sera pas revalorisée à hauteur de l'inflation, mais à moins de la moitié de celle-ci.

Au cours de l'année 2022, nous avons fait preuve d'une particulière sobriété pour amortir les conséquences néfastes des bouleversements liés à l'inflation sur l'autofinancement de la commune et, par conséquent, sur les projets d'investissement de la commune

En matière d'investissement, nous initions les projets avec réflexion et avec une attention permanente de maîtrise des finances locales.

En effet, dans une commune de dimension modeste comme la nôtre, les moyens ne sont pas extensibles. Il faut donc prioriser, anticiper, évaluer et planifier les projets à la hauteur de nos capacités financières.

C'est pourquoi nous sollicitons les subventions de partenaires essentiels tels que l'Etat, le Département, la Région et l'Europe. Ils nous permettent ainsi de limiter le reste à charge de la Commune.

Ces éléments étant rappelés, nous allons vous présenter un à un les quatre axes précédemment énoncés. Je cède la parole à Monsieur Christian ROUGÉ pour l'éducation et la jeunesse.

AXE 1 : EDUCATION ET JEUNESSE

Monsieur Christian ROUGÉ :

- **Education et affaires scolaires**

“ Donner un cadre confortable et fonctionnel à nos enfants pour favoriser leurs apprentissages ”

C'est bien ce fil conducteur qui nous guide dans le **dossier de la nouvelle école**.

En 2022 nous avons mené une large concertation auprès de tous les futurs utilisateurs de ce nouvel équipement, équipes enseignantes, d'animation, personnel, parents d'élèves, qui a permis de construire un programme. L'année 2023 va être mise à profit pour faire mûrir ce projet car c'est sur la base de ce programme que nous allons lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Côté modalités pratiques, l'appel à candidatures a permis de désigner le 17 janvier trois agences qui vont, chacune, élaborer un avant-projet qui sera soumis au vote du jury de concours (échéance semaine 17). Suivront la négociation avec le lauréat et la signature du marché semaine 22 pour une notification début juin. Pour l'instant, le plan de marche du projet est respecté.

Dans le courant de l'année 2023, nous organiserons une concertation avec les élèves à travers le CMJ.

Vont suivre, la phase étude du projet, jusqu'à la validation qui devrait intervenir à l'automne 2023 et un démarrage des travaux, après marchés de consultation des entreprises, au deuxième trimestre 2024.

Rappelons rapidement les enjeux de ce projet :

1. Maîtrise des coûts :

Les estimations arrêtées en septembre 2022 situent le coût de la première phase (école élémentaire, accueil périscolaire et espaces extérieurs) à 2,85 M€ HT. Ces évaluations font partie intégrante du programme. Dans un contexte financier incertain, nous saurons être prudents et peut-être aurons-nous à arbitrer des choix d'opérations pour pouvoir mener ce projet à son terme dans des conditions acceptables pour nos finances.

2. Optimisation et mutualisation des espaces dans l'optique de maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance du bâtiment. *Les solutions retenues, tant sur les plans architecturaux que techniques, devront nous assurer la maîtrise des budgets de fonctionnement, d'entretien et de maintenance :*

- consommation mesurée des fluides,*
- facilité d'entretien des surfaces,*
- simplicité et robustesse des systèmes techniques et des matériaux,*
- solutions techniques permettant des interventions de maintenance et de rénovation aisées et limitées dans le temps comme dans l'espace.*

3. Les enjeux opérationnels :

Le chantier étant réalisé en site occupé, une attention particulière sera apportée au phasage des travaux mais également aux mesures de sécurité qui seront mises en place. Les solutions proposées devront satisfaire à la continuité des activités environnantes. C'est un sujet essentiel pour assurer la meilleure des cohabitations entre le chantier, la continuité des apprentissages et la vie du quartier.

4. Les enjeux environnementaux

Nous souhaitons intégrer des préoccupations environnementales à la construction de cet équipement. Elles ont pour objectifs d'intégrer de manière respectueuse le bâtiment dans son environnement, de réaliser des économies lors de l'exploitation des locaux et de garantir le confort et la santé des usagers (qualité de l'air, matériaux biosourcés, confort acoustique et confort thermique).

En ce qui concerne le fonctionnement de notre groupe scolaire, nous réaffirmons son caractère prioritaire dans nos préoccupations en étant attentifs à ce que les équipes enseignantes aient les moyens de dispenser les enseignements dont elles sont chargées et à ce que les enfants soient accueillis dans des locaux confortables.

Fonctionnement :

Pour 2022, le budget de fonctionnement a été engagé à hauteur de 17 531,99 € soit en retrait de 802,64 € par rapport à 2021 (signe que nos équipes pédagogiques restent raisonnables dans leurs achats).

En 2023, nous continuerons à être attentifs aux demandes qui nous parviendront. Le niveau des dépenses de fonctionnement sera maintenu ce qui veut dire que la dotation par enfant évoluera à minima, selon l'indice de l'inflation.

Cette année, nous aurons à financer deux sessions d'apprentissage de la natation pour rattraper la session de 2022 qui n'a pu avoir lieu.

Une sortie de 4 classes de l'élémentaire avec deux nuitées est prévue au mois d'avril. Nous prendrons en charge 50% du coût du transport soit 2 350 €.

La maintenance des bâtiments sera assurée normalement, cela va de soi.

Côté économies d'énergie, nous étudions la possibilité de placer quelques dispositifs de comptage de manière à pouvoir mieux suivre les consommations d'électricité.

Madame Carole VICENT :

- **Enfance et jeunesse**

“ Écouter les jeunes, leur permettre de s'investir et de participer à la vie de la collectivité ”

1. Les tout-petits (0 à 3 ans) :

- **Le vendredi des Petiots** : Rendez-vous intergénérationnel mensuel organisé par la médiathèque de notre village et animé par un groupe d'aînées bénévoles : les Tantines.
- **Spectacle pour l'ALSH et les assistantes maternelles** : l'ALSH organise chaque année un spectacle pendant les vacances de la Toussaint et y invite désormais les assistantes maternelles avec leurs petits. Une deuxième rencontre se déroulera probablement durant les vacances de printemps.

2. Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal des Jeunes, lancé en septembre 2021 par la Mairie et épaulé par l'équipe d'animation, a pour objectif de faire découvrir les processus de la démocratie locale, et de rendre possible la participation des enfants et des jeunes de Labastide à la vie de la commune.

Les conseillers ont pour mission de monter des projets pour lesquels ils ont été élus, d'assister aux commémorations et aux commissions cantine. Ils seront également impliqués dans le projet de réflexion de la nouvelle école.

Le jeudi 20 octobre 2022, de nouvelles élections se sont tenues avec quelques nouveautés pour ce mandat :

- *Le nombre d'élus est passé de 4 à 6 ;*
- *La durée du mandat est passée de 1 an à 2 ans, nécessaire pour mettre en place les projets et avoir parmi les élus des représentants de collégiens. En effet, les CM2 restent élus pour leur année de 6^{ème} ;*
- *Nous avons créé 3 groupes de travail :*
 - *Groupe cantine et solidarité ;*
 - *Groupe culture et festivité ;*
 - *Groupe village et environnement.*

A tour de rôle, les jeunes élus travaillent dans les différents groupes.

- *Les rencontres se déroulent en périodes scolaires, tous les 15 jours, les mardis de 16 h à 17 h.*

3. L'ALAE - ALSH - CAJ

ALAE : Chaque jour, des animations sont proposées sur le temps du déjeuner et durant le temps d'activité périscolaire. Les enfants participent activement à ces activités. La programmation se fait de vacances à vacances.

ALSH : La fréquentation est en augmentation avec une moyenne de 40 à 45 élèves pour les premières semaines de vacances. Concernant la programmation, l'équipe d'animateurs propose de travailler autour d'un thème par vacances. Une sortie par semaine est organisée ainsi que des séjours tous les étés.

CAJ : Une très bonne fréquentation les mercredis après-midi, les vacances fonctionnent également bien. Les chantiers jeunes sont très appréciés. Pendant les vacances, le CAJ organise une soirée par semaine. Les sorties proposées sont toujours complètes, et se font parfois en collaboration avec d'autres centres.

Des séjours sont régulièrement proposés et sont très demandés. Aussi, une réflexion est en cours pour augmenter le nombre de places et créer de nouveaux partenariats avec d'autres structures.

Enfin, sur notre commune, une animatrice est référente pour le dispositif " Les promeneurs du Net ". Il s'agit d'une personne présente sur les réseaux sociaux qui participe à des permanences pour suivre les jeunes du village sur Instagram ou Tiktok. Cette animatrice est disponible pour échanger avec les jeunes via Internet. Nous souhaitons prochainement mettre en place des ateliers et animations à destination des jeunes et des parents pour les informer et les sensibiliser aux dangers du Net.

Le CAJ est un lieu important sur notre commune où les jeunes se retrouvent pour créer du lien. Le but est qu'ils soient présents sur la structure de façon régulière, qu'ils s'informent sur les activités et séjours du CAJ, et qu'ils proposent et participent à l'élaboration de nouveaux projets.

A travers ces actions déjà menées ou envisagées nous vous avons présenté nos axes directeurs sur les sujets de l'Éducation, Enfance, Jeunesse : des actions toujours guidées vers le maintien des services aux familles, des moyens aux équipes pédagogiques, et l'investissement des enfants et jeunes à la vie de notre commune. Voilà notre politique en matière d'éducation et d'enfance jeunesse, pour conclure en une ligne : " Devoir et engagement envers nos enfants pour que notre commune leur donne les meilleures conditions pour se préparer à l'avenir ".

Fin de la présentation orale de l'axe 1

Début du temps d'échange

Madame Marlène TABONET MAURY :

Sur la construction de l'école, vous l'avez rappelé, effectivement l'inflation, le coût de la vie, le coût des matériaux vont induire que finalement sur ce mandat-là une seule école va être refaite. Peut-être au début, il avait été évoqué deux écoles et finalement ce choix cornélien entre refaire le primaire qui était dans des algécos ou refaire la maternelle qui a aussi des problèmes majeurs d'isolation.

Donc j'aimerais bien qu'on s'interroge sur le futur, le prochain mandat parce que finalement une seule école sera refaite et on aura la même question sur le prochain mandat quelle que soit l'équipe municipale qui sera en charge de la conduire. Ma question est surtout aussi sur la capacité financière d'endettement de la commune. Cette année normalement, un projet centre bourg va être déposé, une partie certainement subventionnée comme vous l'avez dit, par différentes institutions d'état. Il y a aussi d'autres projets : l'église en partie avec un prorata qui reste à charge à la commune et également la mairie. Donc, est-ce qu'il n'est pas aussi temps alors qu'on construit la nouvelle de se donner aussi des dates, des prévisions, anticiper ce deuxième projet car on sera forcément devant le fait de la reconstruire. Quel sera le taux d'endettement de la commune, ces 4 projets seront encore en cours, est-ce qu'il y a d'autres prêts que la commune a en cours actuellement pour donner de la faisabilité à un prochain mandat d'effectuer cette nouvelle école qui est de toute façon nécessaire et que nous sommes tous d'accord sur le fait de dire que l'école, on ne pourra pas n'en construire qu'une et pas les deux ?

Monsieur le Maire :

L'endettement de la commune aujourd'hui vous le connaissez ? Vous avez déjà participé à plusieurs votes du budget et il est relativement modéré. On est d'accord ? Le défi pour la commune, vous le savez vous aussi, le hic c'est quel sera l'autofinancement de la commune et c'est en ce sens que ce qui est important, c'est que chaque année, au niveau du fonctionnement, il faut effectivement que l'on fasse des efforts pour pouvoir dégager de l'autofinancement et aussi aller rechercher des financements, des subventions pour pouvoir être à même de relever ce défi. Ce défi, on le connaît depuis le début.

Après, il y a un second élément qui doit intervenir sur la construction du projet, on est sur un seul site. Il est difficile d'envisager des travaux qui soient en même temps dans les deux parties de l'école, déjà cela va être une sacrée gageure de faire un nouveau groupe scolaire. Le projet est en cours d'élaboration. Il y a déjà au niveau du plan de masse, des réflexions approfondies à faire, il y a déjà ce problème spatial à résoudre. Après le problème financier, il est entier, je suis absolument d'accord. C'est pour cela que sur beaucoup d'aspects, il ne faut pas qu'on se disperse sur les dépenses de fonctionnement. Nous devons rester extrêmement vigilants et qu'on fasse comme cette année des efforts pour qu'on puisse dégager un autofinancement conséquent.

Monsieur Jérôme ROBERT :

La question c'était plus de se projeter en fait. Il y a trois gros projets en fait qui sont énormes, qui de notre point de vue sont là depuis très longtemps, si on parle de l'église, de la place, du centre-bourg et de l'école. On se trouve à faire tout maintenant et dans l'urgence et la maternelle fait partie de cela, du point de vue des parents en tout cas. Qu'est-ce qui est anticipé sur le deuxième mandat et pour faire que, pour ce projet, on ne soit pas coincé ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Qu'est-ce que vous entendez par anticipation pour le second mandat ? C'est de l'anticipation opérationnelle ou de l'anticipation financière ?

Monsieur Jérôme ROBERT :

C'est les deux, c'est de voir déjà comment sur un deuxième mandat, enfin sur un prochain mandat, l'équipe en place, qu'est ce qu'elle aura comme moyen compte tenu du taux d'endettement sur les projets en cours.

Madame Anne-Sophie PILON :

Je pense que les projets se prennent l'un après l'autre. On a quand même en cours ce projet du groupe scolaire qui demande un certain nombre d'étapes. Je voulais tout de même préciser par rapport à la première intervention de Marlène, il n'a jamais été question de dire : est-ce qu'on fait ou la maternelle ou l'élémentaire ? On a, dès le départ, quand on a sollicité un programmiste, souhaité intégrer la réflexion pour la maternelle sachant que, je pense que cela fait l'unanimité, la priorité était de remplacer les algécos. L'élémentaire était quand même le point prioritaire. On a demandé que soit intégré dans la réflexion globale, donc à plus long terme, cette école maternelle dont on est bien conscient qu'on peut techniquement et thermiquement l'améliorer, maintenant, fonctionnellement elle marche. Les algécos, eux, ont fait leur temps.

La question n'a pas été : « Ou l'élémentaire ou la maternelle ? » Depuis le départ, ce sont deux phases. On a demandé un estimatif, vous le connaissez, il est assez important. Compte tenu de l'incertitude du marché du bâtiment, on avance prudemment. Tous les projets sont aussi conditionnés par ces incertitudes du marché. Donc, on peut promettre, on peut dire on va faire à telle date, tel projet mais vous êtes bien conscients qu'on ne va pas se projeter au-delà de 2026, alors qu'on ne sait pas encore ce que vont donner les appels d'offres. Renseignez-vous dans les communes alentour, vous verrez ce que donnent les appels d'offres par rapport aux estimations.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Pour nous, les deux projets, le projet de l'école, c'est un projet en un. Les deux étaient prévus au départ.

Madame Anne-Sophie PILON :

Non. La réflexion globale était prévue mais on le sait, compte tenu des délais...

Là, on a choisi trois candidats qui vont travailler jusqu'à mai. Ils vont proposer trois projets, on va choisir un projet. Ensuite, il y aura toute la phase administrative, le permis de construire, le dossier de consultation des entreprises. Tout cela pour la fin de l'année 2023. Début 2024, appel d'offres pour un démarrage des travaux, au printemps 2024. Un an et demi de travaux, on arrive fin 2025.

On pourrait dire, on fait la maternelle mais elle ne pourra se faire qu'à partir de 2026. Il y a trop d'incertitudes, quatre ans auparavant pour faire un projet.

Monsieur Jérôme ROBERT :

C'est effectivement, la façon de voir... Nous, ce qu'on demande en fait, ce n'est pas l'élaboration technique du projet...

Madame Anne-Sophie PILON :

La planification est prévue pour 2026.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Ce dont on parle, c'est le financement. On a de très gros projets qui sont à faire dont tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut les faire : l'école, le centre bourg, l'église. Et ces gros projets, outre le fait qu'ils ne se sont pas dégradés du jour au lendemain, effectivement, il n'y a pas eu, en fait, justement, d'étalonnage et de prévision sur ces projets-là. Et pour nous, alors c'est notre manière de voir, c'est pour cela que l'on se retrouve avec tout à faire maintenant.

On se retrouve dans cette situation-là, et c'est compte tenu de la manière justement dont ont été faites les choses qu'on voudrait savoir s'il est prévu peut-être de les faire différemment ? Et effectivement même si on ne sait pas ce que sont les matériaux en 2026 ou et ceterae, quand on parle... moi je n'ai pas eu de réponses, enfin si, Bertrand c'est modéré l'endettement, ok. Nous ce que l'on veut savoir, c'est, en fait, compte tenu que l'endettement soit modéré, ou qu'il soit moindre, comment ces projets-là et notamment la 2^{ème} école, comment vous prévoyez de les financer ? Quelle marge de manœuvre il y aura après ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Vous avez la réponse dans votre question. A la fois, vous voulez refaire l'histoire, revenir à chaque fois sur le passé et en même temps vous voulez vous projeter au-delà de 2026. Là, on est sur un mandat qui va nous amener jusqu'en 2026, la page est bien remplie, vous l'avez dit vous-même.

Que peut-on vous dire de plus ? On met un pied devant l'autre, on a anticipé, on intègre dans nos réflexions. On peut parler du dispositif bourg-centre. Je vais le rappeler à nouveau, ce dispositif n'est pas un projet d'aménagement du cœur de bourg, ce n'est pas cela. Le dispositif bourg-centre, c'est un contrat auprès de la Région pour avoir une réflexion à moyen et long terme pour la commune. Cette réflexion nous l'avons, nous en parlerons dans le point n°3.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je ne parle pas du projet en général, moi je parle de financement, je ne parle pas du projet de centre-bourg. J'ai entendu qu'il y avait un taux d'endettement modéré. Moi ce que j'aimerais mesurer c'est la marge de manœuvre, si effectivement il y a un endettement modéré, pour monter cet endettement et du coup, les chances raisonnables pour faire rapidement le deuxième projet, à savoir l'école maternelle. Il y a quand même de réels besoins.

Madame Anne-Sophie PILON :

Il y a aussi un aspect fonctionnel, on ne peut pas déménager à la fois l'élémentaire et la maternelle.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je parle de financement, je ne parle pas de ça.

Madame Anne-Sophie PILON :

Si, tu dis « rapidement », mais faisons l'élémentaire et on envisagera la maternelle après.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je parle de prévoir le financement du deuxième projet. Je ne sais pas si tu as une réponse Bertrand sur ce point.

Monsieur le Maire :

Déjà, on verra au niveau du budget parce que les dispositions budgétaires, c'est surtout avec des éléments chiffrés. Il y aura effectivement des moyens à mettre en œuvre. Je reviens sur le fait que l'important c'est l'autofinancement de la commune. Si chaque année, la commune n'arrive pas, avec la différence entre les recettes et les dépenses, à s'autofinancer, elle ne fera rien du tout, avec une équipe municipale ou avec une autre. C'est ça qui est au cœur du problème. Tout l'enjeu est là. Si on veut pour x raisons augmenter nos dépenses et si en même temps, on ne veut pas augmenter nos recettes - et on a eu le débat l'année dernière assez révélateur là-dessus - là, c'est sûr que la commune sera coincée.

C'est comme dans un ménage, il n'y a pas de solution. Quand vous avez les recettes qui sont au même niveau que les dépenses, vous ne pouvez pas envisager d'emprunter pour rembourser plus tard. Il faut avoir la capacité de rembourser le capital. Donc là, il faut qu'aujourd'hui, ce que la commune dégage avec un fonctionnement que souvent vous mettez en question, ça permet de garantir que la commune puisse financer des projets et d'autres choses comme ça. Si la commune décide de vivre encore plus aisément et bien, c'est sûr qu'elle ne pourra pas en même temps, emprunter et rembourser plus tard. L'enjeu est là, à tous les niveaux.

Monsieur Jérôme ROBERT :

J'entends, ce que je disais, ce n'est pas vivre plus aisément, ce n'est pas jeter l'argent par les fenêtres, c'est de prévoir la part d'endettement sur un projet qui est plus que nécessaire, c'est de savoir comment le financer. Je n'arrive pas à avoir de réponses mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire :

Les réponses, on ne les aura jamais. Pourquoi, parce qu'on sait que la commune ne pourra pas faire les projets seuls. La commune a besoin de subventions. Il faut qu'elle ait de l'autofinancement elle-même, pour sa part qu'elle puisse rembourser et en même temps, il faut qu'elle ait des subventions, il faut que l'Etat aide, il faut que le Conseil départemental aide. Tout cela, ce sont des conditions et on ne peut le voir que quand on a déposé les dossiers et qu'on a les résultats. Faire des plans à 2026, notamment par rapport aux dotations de l'Etat, et bien chapeau !

Monsieur Jérôme ROBERT :

Moi, je parle de la capacité d'endettement.

Monsieur le Maire :

Je vous dis que la capacité d'endettement de la commune est maximum.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je ne sais pas ce que cela veut dire maximum mais...

Monsieur le Maire :

On a un endettement qui est assez faible. Mais vous l'avez.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Mais on n'est pas tout seul.

Monsieur le Maire :

Non mais, est-ce que vous le savez ?

Monsieur Jérôme ROBERT :

Quand tu dis, maximum, c'est-à-dire qu'on a une grosse capacité d'endettement, c'est ce que tu veux dire, compte tenu de l'endettement qu'on avait avant ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Je veux juste dire, enfin, on a la réponse. Tu es en train de nous dire qu'on a un endettement qui est faible parce que pour l'instant, finalement il y a peu de choses qui sont engagées. Comment tu expliques qu'il y a un endettement faible ? C'est là qu'on a un problème. Les nouveaux projets, c'est là qu'ils arrivent.

Madame Amélie GÉRAUD :

Par une bonne gestion de la capacité d'autofinancement. Ça a déjà commencé. On a voté ensemble en conseil municipal tous ces budgets, tous ces engagements.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

On n'est pas du tout sur le même sujet. On est surtout en train de dire que pendant 20 ans, il n'y a rien qui a été fait. Aujourd'hui, c'est l'embouteillage sur tous ces projets qui sont nécessaires.

Monsieur Jérôme RIVES :

La salle des Fêtes, elle a bien été refaite ?

Monsieur Daniel ANTIPOT :

Et le CAJ, il n'a pas été fait ? Et la médiathèque ? Ne dis pas qu'il n'y a rien en 20 ans.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Je parle de projets d'envergure. La salle des fêtes effectivement, je pense qu'elle pourra porter ton nom parce que c'est la seule chose qui a été faite depuis 20 ans.

Madame Anne-Sophie PILON :

Au niveau des voiries aussi.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Bon bref, si on passait à autre chose, on a peu de temps. On a finalement la réponse, c'est que tous les projets s'arrêtent en 2026, on ne peut pas se projeter plus loin. Donc on restera sur un endettement maximum...

Madame Véronique PUBILL :

Philippe, quand on vote le budget, on a des informations ?

Monsieur le Maire :

Je pense que découvrir les problèmes aujourd'hui, c'est un peu bizarre.

Monsieur Jérôme ROBERT :

On essaie de cerner de quelle marge de manœuvre il y a.

Madame Anne-Sophie PILON :

Vous parlez d'avant 2020 et après 2026, là, on est maintenant, on ne peut pas parler des projets, du contenu ?

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Deux questions sur la jeunesse. Pour les ados de 14 ans et plus, est-ce que l'on pourrait récompenser comme d'autres communes des jeunes qui ont réussi leur diplôme ou un résultat sportif ? Tu parlais de créer du lien. Une telle initiative est-elle envisageable pour réunir nos jeunes de 14 ans et plus pour les valoriser, pour les encourager pour l'avenir ? Est-ce que ce type d'initiative est envisageable ?

Monsieur le Maire :

Cela participe à plein d'actions qu'on peut faire comme font d'autres communes. C'est dans ce sens, que si on multiplie toutes ces actions, il faudra faire des choix. On ne peut pas avoir le train de vie de certaines communes qui sont beaucoup plus grosses que nous et qui ont beaucoup plus de moyens, ça, il faut l'intégrer.

Et sur la jeunesse, on l'a expliqué, on fait des efforts. Le centre d'animation jeunesse, c'est 30 000 euros. Effectivement, on peut le faire différemment. On peut mettre moins d'argent là et faire peut-être plusieurs manifestations. Les choix, à un moment donné, alors j'aimerais bien qu'en fonctionnement...

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

En matière d'investissement, à part le temps qu'on souhaite y consacrer, je ne pense pas que cela soit très lourd, l'idée n'est pas de faire un buffet mais des réunions qu'on peut faire pas comme pour le repas des aînés qui dure une journée. Les ados ont peut-être besoin juste de se revoir, avoir un peu de reconnaissance et être entre eux. Tout ne nécessite pas, à mon sens, de sortir des financements incroyables. En fonction des classes d'âge, les attentes ne sont pas les mêmes.

Madame Véronique PUBILL :

Je ne comprends pas, au niveau du CAJ, les jeunes se réunissent.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Ce sont souvent les mêmes.

Madame Véronique PUBILL :

Ils ne sont pas exclus, les autres ?

Monsieur Christian ROUGÉ :

Je ne comprends pas la question, le CAJ, il est ouvert à tous.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Par exemple pour le brevet, le BEP, un titre de champion départemental. Pas forcément une récompense mais les réunir, les féliciter, les encourager pour l'avenir parce qu'ils ont fait un truc. Avoir un diplôme, ça les gratifie.

Madame Anne-Sophie PILON :

Pour le coup, c'est très sélectif, ce n'est pas ouvert à tous. Notre démarche, comme pour le CAJ, c'est de créer quelque chose pour tous. C'est bien de valoriser...

Madame Marlène TABONET MAURY :

C'est complémentaire.

Madame Carole VICENT :

On peut proposer au CAJ de voir si c'est possible.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Carole, tu parlais du Conseil Municipal des Jeunes. Je trouve ça super que cela soit passé à 6 et sur 2 ans. Je suppose que les conseillers municipaux des jeunes sont très heureux d'y participer, en tout cas les retours sont positifs. Ma remarque c'est toujours par rapport aux ados, c'est dommage qu'il n'y en ai pas pour les ados.

Cela les préparerait à l'avenir, dans le sens où c'est formateur quand même. Ils prennent la parole, ils élaborent des projets. Ce n'est pas une question, c'est juste un regret, je trouve dommage qu'il n'y ait pas de Conseil municipal des ados parce que ça se passe très bien et qu'ils pourraient en tirer profit.

AXE 2 : ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Madame Amélie GERAUD :

"Écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos aînés"

Plus que des actions précises, l'action sociale et la solidarité constituent l'essence même de nos valeurs et donc de ce que nous menons au quotidien : agir pour l'ensemble, accompagner chaque personne qui en a besoin, développer le lien social et renforcer la solidarité entre les générations.

Grâce à une gestion juste et raisonnée, nous avons à cœur de proposer des services de qualité bénéficiant au plus grand nombre et impactant au minimum le budget des ménages. Nous nous appuyons notamment sur les services du territoire, et participons activement à promouvoir les besoins des administrés auprès de la communauté de communes pour multiplier ces services.

Pour rappel, les actions des précédents mandats sont pérennisées :

- *La **Mutuelle de Village** est accessible à tout habitant sans complémentaire santé. Les tarifs solidaires pratiqués sont négociés avec la Mairie et permettent d'avoir une bonne couverture santé à moindre coût. Pour information la conseillère tiendra une permanence le 1er février au matin pour toutes celles et ceux qui auraient des questions ou besoin de comparer les tarifs.*
- *L'organisation du **repas des Aînés**, qui est programmé le 4 février 2023, comme l'a rappelé Géraldine, permettra aux personnes de se retrouver autour d'une après-midi festive et ainsi rompre l'isolement dont tout le monde a eu du mal à sortir depuis 2020*
- *L'organisation des **campagnes de dons de sang** à des périodes où les stocks sont au plus bas et pendant lesquelles les dons sont essentiels pour l'Etablissement Français du Sang.*
- *Nous offrons à chaque **nouveau-né** un cadeau réalisé par une entreprise de Labastide Saint Sernin.*
- *La **collecte de jeux** pour enfants au profit du Secours Populaire de Cépet : association d'aide alimentaire la plus proche de Labastide saint Sernin.*
- *Nous soutenons également les initiatives d'habitants, par exemple cette année nous avons pu donner de la visibilité à un habitant effectuant des maraudes auprès des sans domiciles et ainsi collecter des couvertures. Nous avons également recensé les personnes se proposant d'accueillir ou soutenir les migrants ukrainiens dans l'éventualité d'un accueil sur la commune.*

*Depuis septembre 2020 nous proposons une **permanence sociale** : en tant que travailleur social, je rencontre les habitants sur rendez-vous, à la Mairie ou à domicile. Ce service, unique sur la communauté de communes, est mis en place sans frais supplémentaire pour la commune et donc pour ses administrés.*

L'accompagnement social s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- *la confidentialité des entretiens.*
- *la participation de la personne concernée. Rien ne se fera sans l'accord de la personne, tout se fait selon sa temporalité.*
- *la mise en place d'une synergie partenariale autour de la personne accompagnée.*

Pour être plus efficace et donner les meilleures informations aux administrés, nous faisons partie de la grande démarche PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité) du Conseil Départemental qui consiste à construire des liens entre tous les acteurs de l'accueil social du territoire. D'autres liens se construisent grâce aux rencontres et actions déjà menées ensemble.

Par exemple, au niveau local, nous pouvons nous appuyer sur deux services mis en place par la Communauté de Communes et sollicités par les adjoints aux affaires sociales des communes :

- Une permanence emploi animée par le CBE Nord Est Toulousain a lieu à Pechbonnieu et Castelmaurou*
- Des ateliers animés par une conseillère numérique pour l'apprentissage, l'aide aux démarches, l'appui à la communication des entreprises et la prévention contre les fraudes et le harcèlement. La permanence a lieu le lundi matin dans notre commune*

De plus, nous communiquons largement auprès des habitants pour les informer des événements organisés par le CBE Nord Est Toulousain pour les personnes en recherche d'emploi, pour les plus de 60 ans et pour les associations.

Une 2ème conférence santé a été animée en novembre 2022 par le CBE, des ateliers pour les aidants ont été organisés par l'Association familiale intercommunale

Afin de faciliter l'inscription des enfants à la restauration scolaire et la fréquentation de l'ALAE ou de l'ALSH un tarif modulé selon le quotient familial est désormais appliqué pour ces deux postes de dépenses.

Toutes les actions menées le sont pour répondre aux besoins des habitants.

L'analyse de ces besoins est effectuée en croisant de nombreuses données grâce aux rencontres des habitants lors des permanences, aux chiffres INSEE et d'état civil, au compte rendu de la Convention Territoriale Globale ainsi qu'aux réponses du questionnaire diffusé l'année dernière à tous les habitants. Pour une enquête encore plus pertinente, la CAF soutient notre demande d'une analyse de besoin sociaux réalisée par un organisme externe à l'échelle de la Communauté des communes.

L'action sociale est transversale, elle ne peut pas se lire comme un millefeuille d'actions mais plutôt comme le fil rouge de notre politique ainsi par exemple nous favorisons l'inscription à la cantine et à l'ALAE pour les ménages les plus fragiles, nous pensons l'urbanisme pour l'adapter aux profils des foyers habitant la commune ou souhaitant s'y installer et nous soutenons notre tissu associatif réel animateur de lien social.

Fin de la présentation orale de l'axe 2

Début du temps d'échange

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

A propos de l'atelier numérique, on a eu quelques remontées de Labastidiens qui se sont rendus à ces ateliers. Apparemment, ce n'est pas très poussé et pas très concluant. J'ai cru comprendre que c'était aussi des remontées qu'il y avait sur d'autres communes. Est-ce que tu as eu l'occasion d'y assister ?

Monsieur le Maire :

Oui mais c'est un point que tu devras faire remonter à la Communauté de communes, il ne faut pas hésiter. C'est un point qui est connu, on en a parlé. Cette observation-là, tu peux la faire à la Communauté de communes. Il n'y a pas de difficulté.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

C'est juste un avis que je partage d'habitants de Labastide.

Monsieur le Maire :

Je te dis la personne où il faut aller toquer... Nous faisons remonter l'information mais tu sais très bien, tu as accès à la personne concernée. La remontée, il faut aussi la faire à ce niveau-là.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

La question, c'est : est-ce que vous avez eu ce type de remontées ?

Monsieur le Maire :

Pas exactement ce type de remontées mais ça ne me paraît pas inexact. Nous avons compris que ce n'est peut-être pas suffisant.

Madame Amélie GERAUD :

C'est un poste qui a été développé par la Communauté de communes avec un dispositif aidé pour les jeunes qui permet un financement presque à zéro de la Communauté de communes. En effet, c'est une jeune intervenante. Donc, certains n'y ont pas trouvé leur compte, certaines communes c'est le cas et d'autres non. Il y a une forte fréquentation dans certaines communes avec des personnes qui viennent plusieurs fois.

Madame Marlène TABONET MAURY :

Nous sommes avec Amélie dans la commission action sociale et petite enfance de la Communauté de communes. Rouffiac vient d'ouvrir sa 1^{ère} crèche intercommunale. Après Rouffiac, nous sommes maintenant la seule commune à ne pas avoir de crèche intercommunale.

Madame GEIL-GOMEZ nous a expliqué que l'investissement est énorme donc ce ne sera pas dans un laps de temps récent mais c'est vraiment quelque chose qu'au niveau du conseil municipal, on doit intégrer. On a une carte importante à jouer dans plusieurs années aussi.

Les données de cartes qui nous ont été communiquées ont démontré que deux communes avaient des 0-3 ans en hausse dont Labastide Saint Sernin. Ce sont les données transmises par la Communauté de communes.

Une crèche cela emploie 12 à 14 personnes, c'est aussi un bassin d'emploi, effectivement c'est à réfléchir aussi. C'est aussi permettre aux habitants d'avoir le choix du mode de garde. C'est très bien que nous soyons dotés d'assistantes maternelles, c'est une chance mais c'est important aussi que les parents aient les deux choix possibles, sachant que les crèches intercommunales sont entièrement financées par l'intercommunalité.

Il y a aussi une question qui avait été posée sur le relais des assistantes maternelles (RAM). L'idée serait d'avoir une personne, en l'occurrence la directrice peut-être qui se déplacerait de village en village grâce à l'achat d'un véhicule aussi par l'intercommunalité. Pour que ces activités aient lieu, il faut qu'elles puissent disposer d'une salle. Effectivement, on a la chance d'avoir une bibliothèque qui fait un travail remarquable et qui est partante pour toutes les expériences et les échanges avec la population. Pour autant, l'accès à une salle avec de l'équipement, ce serait la mise à disposition d'un lieu identifié.

Je salue Madame GÉRAUD qui a mis en place les permanences sociales. C'est une vraie nécessité. Effectivement, on est une commune qui change. On peut être une commune qui ait des habitants en besoin social et dans ce cadre-là effectivement les agents municipaux et les agents d'accueil sont les premiers relais d'accueil des personnes qui ont des besoins sociaux ou qui se trouvent en grande détresse. On y reviendra certainement sur les horaires d'ouverture de la mairie. Il y a effectivement 3h le mardi et 3h le jeudi. C'est une amplitude assez restreinte par rapport aux autres villages comme BAZUS, GARGAS ou VILLARIES qui ont un peu moins de population. C'est vrai que Madame GEIL GOMEZ a dit qu'ils avaient formé les agents de Pechbonnieu à l'accueil et au moins la direction aussi, comment renseigner une personne qui a un souci ou dans l'urgence. C'est une mission polyvalente d'accueil du personnel dans une mairie. Élargir les amplitudes horaires, on en reparlera car ce n'est pas que cette mission-là. Il est important d'avoir un relais aussi au niveau de la mairie.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Moi, je voulais juste rajouter au niveau social que je travaille à titre personnel avec le CBE nord toulousain avec qui je fais, je vous en avais déjà parlé, je ne désespère pas d'avoir des accords là-dessus. Donc, moi je fais des ateliers bénévoles pour les gens qui sont sans emploi, qui ont des difficultés pour faire des CV et mener des entretiens. Cela ne coûte pas d'argent, mise à part de mettre une salle à disposition avec un peu de lumière et un peu de chauffage. Je pense que cela s'intègre à priori sur l'action sociale et qui pourrait intéresser les gens de Labastide qui sont en difficulté aussi. Il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait pas à Labastide et comme disait Marlène, y en aura peut-être d'autres.

Madame Amélie GERAUD :

Merci pour toutes les questions, je vais essayer de répondre l'une après l'autre.

Sur la crèche, en effet, il y a une crèche dans chaque commune avec Rouffiac qui ouvre dans peu de temps. Tu as participé aux mêmes réunions que moi, tu as dû entendre également que notre taux de couverture d'accueil petite enfance est de 80%. Ce sont les chiffres de la CAF, 1^{er} financeur de la petite enfance. Les financements vont prioritairement sur les territoires pour lesquels le taux de couverture est de moins de 58%. La CAF a bien mis en évidence qu'on était « surdotée » même si on ne l'entend pas en tant qu'élu de la communauté de communes. Le taux de couverture c'est-à-dire le nombre de solutions par enfant fait que nous sommes très bien dotés. Nous ne faisons pas partie du territoire prioritaire pour le financement de la CAF. Mais bien-sûr, ce n'est pas pour cela que nous abandonnons les choses. Ce n'est pas parce qu'on ouvre une crèche à Rouffiac que ce n'est que pour les parents de Rouffiac. Au contraire, cela est dispatché au pourcentage du nombre d'habitants par commune.

Concernant le RAM, ce n'est plus le RAM mais le RPE (Réseau Petite Enfance), donc la mise à disposition d'une salle, j'en avais déjà parlé avec Anouk qui était la directrice du RPE - d'ailleurs la nouvelle directrice est en cours de recrutement. C'est moi qui lui ai proposé de lui mettre à disposition une salle de motricité et comme nous sommes en train de conventionner sur le prêt de salle, cela tombe bien puisque c'est en route. La seule restriction, ce n'est pas la salle à disposition, c'est que le véhicule n'est pas encore acheté et apparemment cela va être un petit peu long. Pour les RPE, l'achat des véhicules doit être fait par la Communauté de communes. C'est quelque chose que nous souhaitons vivement et pour lequel nous étions moteur en proposant cela au RPE.

Concernant les agents d'accueil, ils sont en effet les 1^{ers} relais et la 1^{ère} oreille. La formation dont on a parlé pour l'agent d'accueil de Pechbonnieu, c'est la formation PASIP. Pour information, ce n'était pas une formation, c'est une rencontre des partenaires auquel l'agent d'accueil n'a pas pu participer entièrement. En fait, à Pechbonnieu, il n'y a pas de travailleurs sociaux, le CCAS est un conseil d'administration comme dans les autres communes de la Communauté de communes. Il n'y a pas d'orientation sociale. Nous avons fait le choix pour soulager les agents d'accueil et la secrétaire mais aussi pour pouvoir être à l'écoute de tous les habitants, de créer un numéro de portable du CCAS pour que les agents d'accueil conseillent en premier de m'appeler ou prennent le numéro de téléphone de l'administré. Il y a également des formations qui seront certainement prévues mais plus pour ces agents d'accueil. Il y a 15 jours, les participants n'étaient que des travailleurs sociaux.

Ensuite, la proposition de ton intervention sur l'emploi, Jérôme. La dernière fois que tu me l'as proposée, c'était spécialement pour les personnes handicapées. En effet, il y a eu entre-temps le questionnaire que j'ai fait passer aux habitants, qui n'a pas révélé de demandes, ni des personnes que je rencontrais. Après sur l'emploi, c'est la CCCB qui a mis en place des actions et des permanences du CBE. Après, ça se construit.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Pour précision, ce que j'avais dit c'est que j'étais référent handicap. Ça, c'est autre chose, c'est pour l'emploi, pas forcément pour des personnes qui sont en situation de handicap.

AXE 3 : CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Madame Anne-Sophie PILON :

“ Préserver et valoriser notre cadre de vie ”

La qualité de notre environnement et de notre cadre de vie, sa préservation et sa valorisation sont des préoccupations importantes dont nous font part régulièrement les Labastidiens lors de nos échanges. Nous y apportons une attention constante dans nos actions au quotidien et avec responsabilité aussi, dans nos réflexions et études pour l'avenir du village.

Dans cette thématique, nous allons aborder plusieurs sujets :

- les travaux réalisés ou à venir sur les bâtiments publics et les voiries,
 - l'environnement et les actions en faveur de la transition énergétique et écologique,
 - les mobilités,
 - le dispositif Bourg-centre et l'urbanisme avec un point sur le développement du village.
- **Travaux : bâtiments communaux et voiries**
Chaque année, la collectivité engage une part importante de son budget d'investissement dans l'amélioration et la réalisation de travaux, qu'ils concernent les bâtiments publics, la voirie ou l'éclairage public. Nous poursuivrons ou planifierons ces travaux comme nous nous y sommes engagés, avec le souci constant de maîtrise des finances locales.

2022 a été une année bien remplie en termes de travaux et d'études...

Nous avons lancé les travaux de **rénovation énergétique de la salle des aînés et de la mairie**. Ceux-ci sont toujours en cours et ont pris un peu de retard suite aux difficultés d'approvisionnement de matériaux. Ils devraient se terminer en avril. Une fois le déménagement effectué, nous aurons le plaisir d'accueillir à nouveau le public dans un lieu modernisé, plus efficace énergétiquement et plus fonctionnel pour les agents et les usagers.

En parallèle, nous avons poursuivi les études pour la **construction du nouveau groupe scolaire**, Christian Rougé en a parlé précédemment.

Autre étude importante que nous avons tenu à amorcer afin de solliciter les aides du Département et de l'Etat avant la fin de l'année 2022 : **la réfection de l'église**. Les travaux concernent la réfection de la charpente, de la couverture et des façades. Pour ce faire, la commune a sollicité les compétences d'un architecte du patrimoine. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés en temps et en heure, nous attendons maintenant la suite qui leur sera donnée. Nous espérons des réponses positives (?) au printemps... En fonction de celles-ci, nous pourrions envisager le lancement des travaux.

Autres travaux importants : **la sécurisation ou l'amélioration des voiries** ; chaque année, nous y consacrons une partie du budget communal. L'année dernière, nous avons réalisé :

- les travaux de réfection du revêtement de la Place du village ;
- les travaux de réfection du revêtement du chemin du Girou ;
- sur le chemin des Sourdes, le renforcement partiel et le marquage des poutres de rives, la réalisation de plantations ;
- ainsi que divers travaux (curage de fossés, mise en accessibilité PMR des tribunes du stade...)

En 2023, nous allons réfléchir à la rénovation de la **rue Le Not** pour une circulation apaisée et sécurisée des différents usagers. Une étude sera mandatée afin d'établir d'abord une enveloppe prévisionnelle des travaux.

En 2023, nous devrions aussi voir l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, projet privé porté par les professionnels de santé de Labastide. Alors que l'on parle de plus en plus de « déserts médicaux », dans notre village, nous avons la chance d'avoir une offre médicale très importante. La Commune a souhaité contribuer à ce dynamisme en dotant le projet d'une **aire de stationnements** grâce à l'acquisition d'une parcelle dans la rue du 19 mars 1962 et en finançant les travaux de voiries et de stationnements.

• **Transition énergétique et écologique**

Je ne reviendrai pas sur la rénovation thermique de nos bâtiments communaux qui est un levier majeur en termes de consommation énergétique.

Autre part importante de la facture énergétique de la Commune, **l'éclairage public**. Depuis plusieurs années, nous avons engagé le remplacement de l'éclairage existant par des LED qui permet une économie substantielle grâce aussi à l'abaissement de l'intensité en cœur de nuit.

Pour compléter cette économie d'énergie et aussi pour diminuer la pollution lumineuse, comme beaucoup d'autres communes, nous envisageons d'éteindre l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 du matin. Toutefois, avant de passer à l'action, nous avons souhaité recueillir l'avis de nos concitoyens afin de valider ou non ce projet. Dans le cas où la majorité serait favorable, nous expérimenterons l'extinction pour une période d'un an et ferons ensuite un bilan avec la population. Pour ceux qui n'auraient pas encore répondu au questionnaire, vous avez jusqu'au 31 janvier pour le faire.

Nous avons aussi porté plusieurs **actions de sensibilisation** autour de la transition écologique et énergétique, avec l'accompagnement de nos partenaires :

- un ciné-débat en plein air avec le PETR Pays Tolosan ;
- un suivi des hirondelles avec le Conseil municipal des Jeunes ;
- une réunion d'information sur la rénovation énergétique avec le Conseil départemental et le PETR Pays Tolosan.

• **Mobilités**

Plusieurs points, d'une part les déplacements doux qui seront notamment améliorés grâce au programme pluriannuel de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue. Celle-ci va procéder dans le courant du premier trimestre, à la réfection du **chemin le long du CD20** (depuis l'allée des Moussier jusqu'au chemin des Sourdes) avec l'ambition, à terme, de relier Montberon.

Ce qui m'amène à vous parler d'une autre démarche portée en partenariat avec notre commune voisine... Fin 2022, nous avons déposé une demande commune auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, pour étudier la faisabilité d'une **aire de covoiturage**. Elle se situerait au niveau du rond-point en bas de Montberon, avec l'espoir d'en faire un jour, un carrefour multimodal en y amenant la ligne 26 de Tisséo. Nous n'en sommes évidemment qu'aux prémices... À voir, la suite qui y sera donnée puisque cela relève de compétences supra-communales.

Monsieur Georges SOULASSOL :

• **Dispositif Bourg-centre**

Avant de parler d'urbanisme, je souhaiterais faire un point sur le contrat Bourg-centre engagé en partenariat avec Montberon. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif mis en place par la Région Occitanie pour revitaliser les territoires ruraux et qui incite à une réflexion stratégique sur le court, moyen et long terme. Les différents enjeux se traduisent alors par des fiches-actions qui s'inscrivent dans un programme pluriannuel.

Les cinq autres communes de la Communauté de Communes souhaitent aussi engager cette démarche et nous y rejoindre. Toutefois, notre dossier étant déjà bien avancé, nous allons le finaliser, avec Montberon, afin de contractualiser avec la Région dans le courant 2023. Il pourra toutefois s'intégrer ensuite dans le contrat global à l'échelle de la Communauté de Communes.

• **Urbanisme**

L'urbanisation de la commune se poursuit à travers la réalisation de nouvelles constructions sur des terrains diffus ou provenant de la division de grandes parcelles en partie bâties.

Compte tenu de la proximité de la commune avec l'agglomération toulousaine, notre territoire est attractif et subit une forte pression immobilière. Les sollicitations des promoteurs sont nombreuses, notamment sur les futures zones à urbaniser.

Au sein du village, la parcelle privée vendue à un bailleur social va être prochainement urbanisée. Ce terrain d'une superficie de 4,5 hectares en grande partie couvert de broussailles, d'arbustes, de pins et de peupliers, a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et de nombreuses réflexions afin de répondre aux orientations d'aménagement et de programmation fixées par le plan local d'urbanisme.

L'ensemble est desservi par une voie principale assurant la liaison entre la rue Jean Pascal et le chemin de Largentière. Les lots individuels sont desservis par une voie à sens unique. Des chemins piétonniers assurent la liaison entre les différents espaces verts. A noter que les arbres remarquables ont été identifiés et seront conservés.

Le projet prévoit la création de différents types de logements :

- 20 logements seniors
 - 28 PSLA (prêt social location-accession)
 - 11 locatifs familiaux
 - 39 lots libres
- } → SOCIAL

Pour rappel, le logement social est un logement construit avec l'aide de l'Etat dont l'accès est conditionné à un plafond de ressources. Contrairement aux idées reçues, ces plafonds sont relativement élevés puisque 60 % de la population y est éligible.

A ce jour, la commune ne dispose pas de logements sociaux et l'offre en T1, T2 et T3 pour l'accueil de personnes seules ou de jeunes couples, est très faible. Des demandes nous sont adressées régulièrement par des habitants du village.

La continuité d'une politique raisonnable de construction doit nous permettre d'accueillir de nouvelles familles et de maintenir ainsi le dynamisme de la commune (commerces, écoles, vie associative...) tout en préservant le cadre de vie des Labastidiens.

Fin de la présentation orale de l'axe 3

Début du temps d'échange

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Sur ce thème, un peu élargi, plusieurs questions. Vous avez dû le voir sur la route de Cépet, juste avant le pont du Girou, il y a une parcelle où s'amoncellent de plus en plus de détritiques, de palissades de bois. Je sais que c'est une parcelle privée, là c'est plus une pollution visuelle. Qu'est-ce qui peut être fait même si c'est une parcelle privée parce que plus ça va, plus ça s'amoncelle ?

Madame Anne-Sophie PILON :

C'est sur la route de Gargas ?

Monsieur Georges SOULASSOL :

On en a conscience, on a déjà réfléchi au problème de cabanisation du secteur. On va essayer de saisir le propriétaire pour lui dire de remettre son terrain en état.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Je voudrais revenir sur une question des dernières questions diverses posées la dernière fois et dressée dans le procès-verbal, concernant plusieurs points sur le quartier Police et Tabac, et notamment le passage des bus multiples. A priori, il y aurait 22 bus qui passeraient par jour sur cette rue Lamartine qui est quand même très sinueuse.

Bertrand, tu réponds que cela demande une réflexion approfondie avec d'autres services et prestataires que ceux de la Mairie. Nous avons eu une habitante qui nous a signalé qu'elle avait dû refaire une partie de sa toiture car au passage des bus, cela doit faire des vibrations et des appels d'air qui ont fait que sa toiture repartait à chaque fois de travers.

C'est un vrai problème, cette rue n'est sûrement pas adaptée au passage de ce type de motorisation, de bus, d'autant plus qu'il y a des problèmes de stationnements, les voitures se garent comme elles peuvent. Cette route est sinueuse, derrière cette question sur laquelle je reviens, c'est : est-ce que ces habitants peuvent avoir des informations plus précises sur ce que vous comptez faire.

Madame Anne-Sophie PILON :

Par rapport aux solutions, est-ce que vous, vous avez une proposition ?

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Oui, je reviens sur le fait que visiblement, cette artère n'est pas faite du tout pour le passage de bus.

Madame Anne-Sophie PILON :

Donc, c'est quoi l'alternative ?

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Eh bien, il faut trouver un autre trajet.

Madame Anne-Sophie PILON :

Donc, qu'est-ce que vous proposez ?

Monsieur Daniel ANTIPOT :

Donc, les gens de ce lotissement n'ont pas droit au bus alors ?

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

En même temps, ce sont eux qui nous...

Madame Anne-Sophie PILON :

Est-ce que c'est représentatif du quartier ? Pour revenir sur la question diverse du précédent conseil, effectivement on a dit qu'on allait étudier la question. Il faut demander à un bureau d'étude, il ne suffit pas de dire, on va donner 2 ou 3 coups de peinture et puis c'est réglé, la question du stationnement. Cela fait partie d'une étude à mener s'il y a des possibilités d'améliorer le stationnement effectivement, je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire. Maintenant, normalement, les gens sont aussi censés garer leur véhicule sur leur propriété. Il y a aussi cette responsabilisation de chacun.

Par rapport à ce que tu dis Daniel, c'est aussi un service où on a essayé de desservir les quartiers du village.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Là, il y a deux sujets. Il y a le service, c'est vrai que c'est une chose visiblement j'imagine bien qu'on ne va pas mettre tout le monde d'accord sur le fait qu'il y a ait des arrêts de bus ou pas sur cette artère. Par contre, aujourd'hui force est de constater que de toute façon c'est une artère qui n'est pas faite pour avoir autant de passages de bus. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Madame Anne-Sophie PILON :

Pourquoi pas, il passe bien par la rue Jean Pascal ? Si la sécurité est améliorée, pourquoi pas ? On va l'étudier. Par où tu imaginerai faire passer le bus ?

Madame Marlène TABONET MAURY :

Non mais à la question...

Madame Anne-Sophie PILON :

Non mais c'est bien de proposer, pour que la question revienne c'est que vous avez forcément une idée.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

La question, ce n'est pas ça. Déjà, le fait est qu'on se fait relais de questions qui sont posées, ce n'est pas à nous de trier si les questions sont bonnes ou pas bonnes.

Madame Anne-Sophie PILON :

Non, mais en tant que conseiller municipal, vous pouvez aussi avoir un avis et ne pas être juste un relais.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

La question est de savoir concrètement, qu'est-ce qu'on fait ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Eh bien, on va faire appel au bureau d'études qui nous accompagne sur tous les projets de voirie et d'aménagement.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

D'accord. Comme ce n'était pas précisé, je repose la question.

Madame Anne-Sophie PILON :

Bon, on ne va pas donner le nom du bureau d'études, mais voilà, on va mener des études approfondies avec les personnes compétentes en la matière.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

La question, c'est aussi, vous, qu'est-ce que vous en pensez ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Je viens de te le dire, il y a effectivement un problème de stationnement, il y a des points à améliorer. On est d'accord. Maintenant, il faut garder à l'esprit que le bus permet de desservir ces quartiers, que si on éloigne les arrêts de bus, cela signifie que l'on va avoir des personnes qui vont demander de rapprocher les arrêts, les collégiens, les enfants qui vont marcher davantage. On fait des dessertes ou on n'en fait pas. Donc il faut améliorer la situation, on est d'accord.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Tu évoques justement les problèmes de stationnement, je vais aussi aborder les problèmes de trottoirs. Certains ne sont pas aux normes, je pense par exemple, en haut de la rue Jean Pascal, il y a une tranchette de trottoirs où les mamans avec leur poussette passent sur la route ou tout simplement devant chez moi, où les places de stationnement ne permettent pas de passer. On a aussi des trottoirs à Labastide qui ne sont pas entretenus, qui sont couverts de mousses en ce moment, qui sont glissants. Cela te fait sourire ? Des trottoirs qui servent aussi pour le stationnement... Oui, je sais c'est la responsabilité de chacun, mais les gens se garent où alors ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Sur leur parcelle. Souvent, les gens aménagent leur garage...

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Alors ? Rue de la vierge, comment on fait ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Prochainement, avec l'opération dont on a parlé et qui est en voie de développement, il y a une réflexion pour intégrer davantage de stationnements.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

On a aussi toujours dans le quartier Police et Tabac, des trottoirs qui sont extrêmement abîmés, carrément défoncés par des racines.

Madame Anne-Sophie PILON :

Alors là, c'est pour cela que je souriais, il faut nettoyer les trottoirs, il faut les modifier. On va se poser la même question : qu'est-ce qu'on priorise ? Quel est le budget ? On en revient toujours à la même chose : l'argent. On est d'accord, le constat, on se met autour d'une table, on le fait avec vous. On connaît les points. Maintenant, quelle est la solution ? Financièrement, il y a quelques années, il y a eu une étude sur les trottoirs qui avait été faite...

Monsieur le Maire :

Pour le haut de la rue Jean Pascal, par exemple, je veux bien qu'on en discute et qu'on trouve une solution. Là, je ne vois pas trop...

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Cela peut être un sens unique.

Monsieur le Maire :

D'accord, si ce sont des solutions aussi radicales effectivement, ok...

Madame Anne-Sophie PILON :

Je doute que la population soit d'accord.

Monsieur le Maire :

On consultera mais on verra...

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Je suis quand même bien placé pour voir qu'aujourd'hui, quand je vois des papas et des mamans qui descendent avec des poussettes sur la rue.

Monsieur le Maire :

Mais, il y a des gens qui mettent trois voitures devant chez eux aussi. C'est comme ça, on part d'une situation existante, ce n'est pas facile de tout régler, surtout quand il y a de gros projets à mener.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Écoute, c'est dommage parce qu'on a la chance d'avoir, ici à Labastide, le président de la prévention de sécurité de l'organisation des services de police de la CCCB ? En tant que spécialiste, c'est quand même dommage qu'on ne puisse pas profiter de toutes ses compétences pour au moins avoir quelque chose...

Madame Anne-Sophie PILON :

Mais c'est quoi la solution ? Et comment tu la finances ? Vas-y !

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

On en revient au sujet de tout à l'heure. Aujourd'hui, effectivement, il y a plein de choses qui sont entreprises, et c'est très bien, on s'en réjouit, les choses bougent. Par contre, effectivement, qu'est-ce qui a été fait pendant toutes ces dernières années, c'est tout ?

Monsieur le Maire :

Je pense qu'il y a des points que peut-être, vous ne devez pas connaître, mais il y a des choses qui ont été mises en place. Les services périscolaires, des actions pour les jeunes, tout cela, ça s'oublie mais cela a été monté quand même. Et pour cela, il faut des moyens.

Madame Anne-Sophie PILON :

Et ça n'existe pas sur toutes les communes que vous prenez souvent en référence. Ce sont des choix, et des choix qu'on assume aussi.

Monsieur Daniel ANTIPOT :

Je voudrais revenir sur Police et Tabac. Les trottoirs qui sont esquinés ? Tu me les montreras parce que moi, je n'en connais pas.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Je t'enverrai les photos.

Madame Amélie GERAUD :

Juste un rappel, on est sur un débat. Donc ce n'est pas juste une partie qui pose les questions et l'autre qui doit y répondre. Du coup, quand on vous pose des questions, n'hésitez pas à répondre également.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Alors, laquelle ?

Madame Amélie GERAUD :

Quelles sont les solutions pour ce passage de bus ?

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Justement, là ce sont des choses concrètes, quand est ce qu'on se réunit ? Il y a une commission là-dessus.

Madame Anne-Sophie PILON :

Mais propose ! Tu as du public, propose tes solutions ! Depuis le temps. C'est la deuxième fois qu'on en reparle, donc tu as forcément une idée.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

On vous demande des choses concrètes à cette question. Maintenant, si tu me dis quelles sont les solutions, moi, je n'attends que ça. On va se réunir.

Madame Anne-Sophie PILON :

Je t'ai dit qu'on allait mandater un bureau d'études. Tu reposes la question, on va mandater une étude donc si à un moment la réponse ne te satisfait pas, alors propose !

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Tu n'as pas répondu ça. Je te rappelle qu'on se fait relais de questions qui nous sont posées par la population. Arrête de dire que c'est ma question.

Madame Anne-Sophie PILON :

Moi, je trouve quand même que c'est un peu léger de toujours se cacher derrière son petit doigt et en disant, je me fais le relais des administrés et d'être conseiller municipal et de ne rien proposer.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Tu te rends compte de ce que tu dis ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Oui, très bien. Ils ont le droit de poser...

Madame Amélie GERAUD :

N'oubliez pas que nombreuses personnes appellent aussi à l'accueil. Il y a des horaires d'ouverture mais il y a aussi le téléphone qui fonctionne énormément. Il y a des rendez-vous qui sont pris à l'accueil de la mairie, que les personnes nous appellent aussi sur le numéro du CCAS et sur le numéro personnel du maire. Nous sommes aussi le relais d'habitants et de nombreux habitants.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je ne souhaite pas partir là-dessus car de toute façon, on ne va pas être d'accord. Ce que je veux dire par rapport à ça parce que moi, je n'étais pas au dernier conseil municipal. C'est que, je le dis et le redis car il y a des personnes qui sont là aussi. C'est que nous, les questions, on ne les invente pas.

Madame Anne-Sophie PILON :

On n'a jamais dit ça.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Ce n'est pas ce qui a été dit mais nous c'est ce qu'on a entendu, certainement qu'on entend très bas. En tout cas, ce que je souhaite repréciser ce soir, c'est que les questions d'administrés, ce sont des questions d'administrés, et qu'ils viennent nous les poser et nous, on estime qu'ils sont en droit de poser ces questions-là. On les pose car on estime que c'est notre rôle. Pour explication quand même, on vous l'avait écrit, mais je vais le dire quand même. Si ces gens-là s'adressent à nous, c'est qu'en fait, soit ils n'ont pas de réponses de la mairie, en tout cas, ces gens-là nous disent qu'ils n'en ont pas même quand ils posent plusieurs fois la question. Ou alors, comment dire ? Ils ont cru sentir quand ils ont posé des questions avant, qu'ils n'étaient pas les bienvenus. Du coup, ils ne souhaitent plus les poser en direct. Ils viennent nous voir effectivement pour ça. Voilà ce que je voulais préciser par rapport à ça et je veux aussi terminer, j'arrêterai sur le sujet des questions diverses... Je veux m'excuser pour les gens qui effectivement comptaient qu'on pose des questions diverses à ce CM. D'accord ? Et pour lequel à priori, ils ne sont pas à l'ordre du jour et donc effectivement, ils n'auront pas de réponse. Je tenais à m'excuser auprès d'eux pour cela.

Madame Anne-Sophie PILON :

Ce n'est pas vrai.

Madame Véronique PUBILL :

On les a intégrées.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Ce n'était pas à l'ordre du jour.

Madame Anne-Sophie PILON :

On a toujours répondu à toutes les questions.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je ne dis pas si vous avez répondu ou pas aux questions, je dis, donc je le répète quand les gens vous les posent en direct.

Madame Anne-Sophie PILON :

Le temps tourne...

Monsieur Jérôme ROBERT :

Ben oui, le temps, Anne-Sophie, oui, il va nous manquer du temps.

Monsieur Christian ROUGÉ :

Cela va durer longtemps un débat comme ça ? Quelle est l'utilité d'un débat comme ça ?

Monsieur Jérôme ROBERT :

L'utilité ?

Monsieur Christian ROUGÉ :

On se jette les trucs. Cela n'arrête pas, les procès d'intention. La production de ce débat actuellement, elle est nulle. On s'empaille les uns les autres. On fait du cinéma devant les administrés.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je suis désolé que tu le prennes comme ça.

Monsieur Christian ROUGÉ :

C'est mon point de vue, tu n'es pas obligé de le partager. Tu as le droit d'être désolé, c'est ton droit.

Monsieur le Maire :

Ok, merci, on va continuer.

Madame Marlène TABONET MAURY :

Je reviens juste sur les trottoirs parce qu'il y a un administré qui nous a proposé une solution que je vous relaie. Pour la propreté des trottoirs, il y a une balayeuse qui passe tous les quinze jours.

Madame Amélie GÉRAUD :

C'est une des questions diverses.

Monsieur le Maire :

Pour information, elle passe tous les mois. Vous voyez, des fois les questions ne sont pas précises.

AXE 4 : VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

*“ Maintenir un tissu associatif, sportif et culturel dynamique.
Créer du lien entre les Labastidiens ”*

Monsieur Stéphane ROY :

Pour finir, nous allons aborder ce dernier axe qui attire aussi toute notre attention et que nous voulons dynamique : la vie associative, la culture et la communication.

- **Vie associative**

Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dynamique et varié. Pas moins de 16 associations composent ce réseau d'acteurs essentiels au renforcement du lien social et au bien-être des habitants.

C'est pourquoi la municipalité soutient financièrement les associations depuis longtemps avec le versement des subventions d'un montant de 21 525 €. Nous accompagnons aussi les associations au niveau logistique en répondant à leurs demandes comme les besoins en salles, les aides matérielles et humaines lors des manifestations.

Nous avons mis en place pour la première fois au mois de juin, une fête de la culture "L'Art Bastide" à laquelle ont participé les associations culturelles de la commune, la Médiathèque et le CAJ. Des activités étaient proposées par les associations culturelles : ateliers dessin, peinture, lecture, fabrication d'instruments de musique en bambou, danse, escape game... ainsi que des jeux en bois. Un food truck était présent avant de clôturer cette manifestation par la projection d'un film. Un grand merci aux associations présentes pour leur participation et pour le temps consacré. Nous allons bientôt revenir vers elles pour envisager l'organisation d'une deuxième édition.

En septembre, nous organisons le Forum des associations avec en 2022, sa 19^{ème} édition. Comme pour l'année précédente, la municipalité a mis en place des animations et a encouragé l'organisation de démonstrations afin d'attirer plus de monde. Ce qui s'avère efficace puisque nous avons constaté une hausse du nombre de participants.

Pour la 20^{ème} édition, nous réfléchissons à l'organisation d'une nouvelle formule pour que le Forum devienne un rendez-vous festif où chaque Labastidien aurait plaisir à se retrouver, au moment de la rentrée. Nous commencerons par l'accueil des nouveaux arrivants en présence des associations, suivi par le forum. Une table gourmande clôturera cette soirée avec des food trucks et des commerçants qui proposeront de la vente à emporter.

A ce sujet, deux réunions sont prévues cette année afin de rencontrer les associations. L'une prochainement sous la forme d'un entretien individuel et l'autre, de groupe, en juillet afin de finaliser l'organisation du Forum et de créer du lien entre les associations.

Daniel ANTIPOT complètera ce dernier axe sur la vie associative, avec le point de la Médiathèque qui a relancé cette année, un beau projet festif regroupant plusieurs associations : le Chocolat Show Party.

Madame Véronique PUBILL :

- **Communication**

La communication avec nos concitoyens est toujours primordiale pour nous. Les occasions ne manquent pas, lors des vœux aux associations, lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, lors du repas des aînés, des conférences, des concertations sur le nouveau groupe scolaire et sur l'extinction de l'éclairage public ou de toutes autres manifestations organisées dans notre village.

Nous maintenons une communication régulière en utilisant des supports variés pour toucher le plus de monde possible. Comme support de communication, le groupe de travail communication coordonne les publications via le Bastidais avec plusieurs formats (bulletin, flash info, guide pratique, guide des associations) ce qui implique une relation étroite avec les différents acteurs du village.

Comme nous l'avons précisé l'an dernier, nous avons prévu de rajouter une signalétique pour nos commerces et nos équipements municipaux. Cela a pris un peu de retard car nous espérions pouvoir bénéficier de subventions pour réduire le reste à charge de la commune. Même si cette opportunité d'aides financières ne s'avère pas possible, nous allons lancer la réalisation.

Comme support numérique, nous avons le site internet qui permet de relayer toutes les informations importantes de la commune, On y trouve un espace famille pour simplifier la gestion des réservations et paiements pour la cantine et l'ALAE, les actualités, les bulletins municipaux, les procès-verbaux des conseils municipaux, les budgets, les coordonnées de nos associations et de nos commerçants... C'est d'ailleurs, un moyen de plus pour soutenir la vie associative avec l'agenda des manifestations...

Quelques informations clés sont reprises sur le panneau lumineux. Des réflexions et des chiffrages sont en cours concernant les points d'affichage (déplacement ou implantation d'un panneau lumineux supplémentaire, déplacement des panneaux-sucettes...). Le groupe de travail se réunira pour en discuter durant le 1^{er} semestre.

Nous nous attachons à rendre dynamique notre communication sans être intrusif. L'application CityAll, que nous utilisons depuis le confinement, permet de recevoir sous forme de notification les informations clés en lien possible vers notre site internet pour plus de détails.

L'avantage de cette application est qu'elle est simple à installer, l'utilisateur est anonyme. J'invite tous nos concitoyens à l'installer sur les smartphones de leurs seniors. Cela leur permet d'être au courant de l'actualité de notre village facilement.

Nous avons également une page Facebook.

Voici quelques chiffres : 557 abonnés sur Facebook et 619 abonnés sur CityAll.

Monsieur Daniel ANTIPOT :

- **Culture et médiathèque**

Tiers-lieu pour la plus grande joie de tous, la Médiathèque accueille les grands comme les petits de 0 ans à plus de 70 ans (mieux que Tintin !). Marie vous recevra toujours avec le sourire et pourra vous offrir, en plus de ses conseils de lecture toujours aussi avisés, du café ou du thé et parfois quelques grignotages.

L'ouverture au public le mercredi se fait désormais à partir de 11h30 jusqu'à 18h00 non-stop, le vendredi et le samedi restent inchangés, comme le montant des cartes d'adhésion au réseau MéMo. Nous avons plus de 400 visites par mois, grands et petits dans notre Médiathèque, score qui confirme le succès de ce lieu unique dans notre commune, de rencontres et d'échanges intergénérationnels.

Le renouvellement du stock de la médiathèque départementale de tous les supports (imprimés, audios et vidéos) est toujours biannuel et notre fond propre s'enrichit avec des nouveautés plusieurs fois dans l'année.

La lecture à toutes les classes des écoles de Labastide a repris une périodicité normale, 2 matinées par semaine hors vacances scolaires, sorties plébiscitées par les enseignants et surtout par tous les enfants et quand il pleut, c'est Marie qui se déplace jusqu'aux écoles.

La médiathèque participe toujours aux animations intercommunales du réseau MéMo comme Mieux vaut en lire ou MéMo s'invite... ainsi qu'à des manifestations communales.

Et un vendredi par mois, les Tantines de Ça me dit, je lis ! assurent un spectacle gratuit pour les 0-3 ans au grand plaisir des « Petiots », des assistantes maternelles, des parents et parfois des grands-parents.

Tantines que l'on retrouve lors du Chocolat Show Party annuel qui, en décembre 2022, a permis à plus de 250 spectateurs d'assister à leur spectacle, et de se régaler avec les crêpes confectionnées par l'équipe du Centre Ernest Boué et le chocolat chaud maison de Ça me dit, je lis !

L'après-midi (totalement gratuite) et la soirée qui s'ensuivirent ont été organisées avec la participation de parents d'élèves de l'APEEL, du Comité des Fêtes, de la Médiathèque départementale et de la Mairie.

Cette animation sera pérennisée et deviendra un incontournable du début du mois de décembre à Labastide Saint Sernin.

Fin de la présentation orale de l'axe 4

Début du temps d'échange

Monsieur Jérôme ROBERT :

Sur les associations, vous connaissez notre regret, on vous a déjà proposé de faire une commission parce que le tissu associatif dynamique de Labastide, ce serait une bonne manière de les soutenir et de reconnaître justement les efforts qui sont faits par les personnes qui le constituent. Après, nous entendons la réunion de juillet. Je crois qu'on avait parlé de ça début 2022, je crois que cette année cela ne s'est pas fait, tu me le confirmes ? Voilà, on ne l'a pas fait en juillet et puis derrière, il ne s'est rien passé. Nous, on trouve cela regrettable parce que ce serait bien que la mairie aide à ce que les associations puissent se rencontrer, qu'ils mettent leur moyen en commun etc... Si cela ne se fait pas tout seul. Pour nous, c'est parmi les missions de la municipalité, en tout cas, c'est comme cela qu'on le voit.

La communication, que vous dire ? On n'est pas d'accord avec le tableau que vous dressez. On ne veut pas dire qu'il n'y a pas de communication qui est faite. Mais, je prends un simple exemple. On souhaiterait qu'à travers la communication les administrés soient un peu plus invités en fait qu'ils ne le sont et que les choses puissent être signalées. Je suis très content de voir des gens ici ce soir. On a tenté une communication pour essayer de faire venir du monde. Ce n'est pas pour mettre en cause mais nous, ce qu'on juge insuffisant, quand on voit qu'en conseil municipal et qu'il y a un débat qui est censé intéresser l'ensemble des administrés et qu'il n'est pas signalé. Voilà, cela fait partie des choses que l'on trouve dommage. Cela n'incite pas les gens à rentrer dans la vie de leur commune. Les gens ne viennent pas naturellement aux choses de leur lieu de vie, c'est vrai, de moins en moins malheureusement. Donc pour nous, il y a une motivation de la commune qui doit être décuplée mais ça, excusez-nous, nous, on ne la voit pas.

Madame Anne-Sophie PILON :

Sur la commune, on relaie énormément. Vous qui regardez beaucoup ce qui se passe dans les communes voisines. Moi, pour les suivre aussi, je pense qu'on a une communication qui est soutenue, on essaie de la diversifier sur tous les supports. Preuve en est que la réunion que nous avons organisée il y a deux jours, sur la rénovation énergétique, il y avait plus de 50 personnes qui étaient présentes. Les deux animateurs étaient hyper satisfaits de ce taux de participation qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres communes.

On a fait le Chocolat Show Party, tu n'as peut-être pas pu t'en rendre compte, mais il y avait, Daniel l'a dit, plus de 250 personnes. Moi je vous invite aussi vous qui faites la promotion, qui soutenez et revendez une communication soutenue. Vous avez une page Facebook, jamais, mais jamais vous ne relayez une information sur la vie associative, sur les manifestations. Je ne parle même pas de celles organisées par la mairie mais au moins par les associations du village. Je trouve un peu étonnant ce discours de nous dire : vous n'en faites pas assez, regardez ! Et de voir, que de votre côté, vous ne les soutenez pas.

Monsieur Jérôme ROBERT :

On en prend note. Cela dit, on n'a pas autant de moyens, ne serait-ce que vous, vous êtes dedans.

Madame Anne-Sophie PILON :

Facebook, ça prend 3 secondes de partager...

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je ne peux pas te dire car je n'y ai pas accès car je n'ai pas de compte Facebook.

Madame Véronique PUBILL :

Alors, des moyens ? On peut en parler. Je suis comme vous, je travaille et je le fais dans mes temps personnels. On n'est pas une commune qui rémunère une personne à plein temps sur la communication. Je tiens à le préciser. Je suis déléguée à la communication, il y a une quote-part. Il ne vaut mieux pas que je regarde ce que cela représente.

Il faut avoir du temps. Et du temps pour coordonner. Des projets, on peut en avoir plein dans notre groupe de travail. On est tous en activité et une envie de communiquer. Je pense que la communication, on n'y passe pas au travers.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Véronique, ce n'est pas ce que je dis.

Madame Véronique PUBILL :

Je ne le prends pas mal, c'est juste que je voulais simplement préciser. Tu regarderas tous les posts qui sont faits, tu regarderas ce que représente le Bastidais, tu regarderas le Guide des associations, c'est un travail de terrain de fond. Énorme. Et je sollicite la plupart du groupe de travail là-dessus surtout pour la relecture.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Je ne le conteste pas. Je prenais l'exemple notamment du débat. Pour nous, c'est à mettre avec les horaires d'ouverture de mairie et d'autres choses. C'est une conjonction de facteurs en fait qui nous, nous laissent à penser, qui nous donnent l'impression qu'effectivement ce n'est pas forcément facile pour l'administré, alors je ne reviens pas sur les questions qui sont posées ou pas. Pour l'administré, ce n'est pas toujours simple. C'est dans la communication, c'est d'avoir une certaine proximité ou je ne sais pas qui pour nous aujourd'hui, n'est pas là. Je suis désolé d'insister, qu'il soit marqué le conseil municipal mais que le débat qui a lieu une fois par an, ne soit pas mentionné sur le panneau.

Madame Véronique PUBILL :

Il est sur l'ordre du jour. Il est sur le panneau.

Madame Anne-Sophie PILON :

Ce qu'il dit, c'est le débat. Pourquoi est-ce qu'il faut extraire un point de l'ordre du jour plus qu'un autre ? Pourquoi est-ce qu'il faut mettre la lumière sur le débat parce que vous y voyez un lieu particulier d'expression ? Tous les points qui sont débattus au sein des conseils municipaux, n'ont pas d'ordre prioritaire. On a diffusé sur tous nos supports, le conseil municipal et dans l'ordre du jour, il y avait le débat sur la politique générale de la commune. Donc c'est faux, quand tu dis que nous n'avons pas relayé. On l'a fait au même titre que les autres points de l'ordre du jour.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Non, c'est ta façon de voir.

Madame Anne-Sophie PILON :

Non, c'est factuel.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Nous, on pense que si toi tu considères que le débat annuel sur la politique général de la commune, c'est un point parmi d'autres parmi un conseil municipal parmi d'autres. Et bien nous ce n'est pas notre point de vue. L'idée, c'est que les gens viennent, s'intéressent à la vie de la commune, qu'ils puissent avoir une vue globale ou périphérique de ce qui s'y passe et je pense que c'est bon pour tout le monde. C'est à promouvoir, pour nous. C'est pour cela que nous avons communiqué dessus parce qu'on se doutait que cela n'allait pas être fait.

Monsieur le Maire :

Moi, je voudrais juste apporter un point par rapport aux horaires mairie, est-ce que vous avez une idée du nombre de personnes qui viennent à l'accueil mairie chaque jour ?

Monsieur Jérôme ROBERT :

Ce que je sais c'est que sur les autres villages, il y a une variété sur les heures, sur les jours, je finis tu m'as posé une question. On a essayé le mercredi matin pour que les personnes qui ne travaillent pas le mercredi etc. etc. Moi, je ne sais pas quelle est la fréquence, il n'y a pas que ça, il y a le symbole aussi d'une mairie qui est ouverte six heures par semaine et une mairie qui est ouverte quinze. Et ce n'est pas le même signe qu'on donne aux gens.

Monsieur le Maire :

Je vais quand même vous rassurer, en fait, il vient entre cinq et six personnes par jour à la mairie qu'il y ait ouverture ou pas. A la mairie, on essaie de concentrer les plages pour que les gens viennent mais ils peuvent venir à tout moment, la mairie est ouverte. Donc, viennent 5 personnes par jour et une dizaine de coups de fils sachant qu'aujourd'hui, il y a tous les paiements cantines, garderies qui sont dématérialisés. Il reste l'urbanisme, des points là-dessus... Les cartes d'identité ce n'est plus en mairie, les passeports non plus.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Sur des villages qui ne font pas 1000 habitants, comment se fait-il que ces mairies-là pensent qu'il faut ouvrir plus, comment cela se fait et puis, j'ai envie de dire, comment elles y arrivent parce qu'ils ont encore moins de moyens que nous ?

Monsieur le Maire :

On pourra revoir cela, mais justement, dans les moyens que vous souhaitez mettre en œuvre pour dégager des marges de financement et tout ça, c'est sûr que si on multiplie les agents, on augmente le personnel. C'est sûr que là, il va y avoir des problèmes pour 2026.

Monsieur Daniel ANTIPOT :

Dans les villages aux alentours, par exemple, c'est ouvert de 10 h à midi le mercredi, le reste du temps, c'est fermé. Ici c'est toujours ouvert.

Monsieur le Maire :

Je voudrais que vous me citiez les communes des environs qui sont ouvertes à 19 h le soir ?

Monsieur Jérôme ROBERT :

Villariès.

Monsieur le Maire :

Tous les soirs ?

Monsieur Jérôme ROBERT :

Non, pas tous les soirs. Mais eux, ils sont ouverts le matin.

Monsieur le Maire :

Le matin aussi, les gens viennent.

Madame Anne-Sophie PILON :

Pose la question aux agents, il y a la qualité et le confort de travail. La qualité surtout. Sinon, elles sont en permanence interrompues. Donc si on veut qu'il y ait un travail accompli de leur part, il leur faut des moments... bref, ce n'est pas un moulin.

Monsieur Jérôme ROBERT :

Comment font les autres ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Une fois encore, est-ce que c'est une demande représentative du village parce qu'elle a un enjeu sur les finances locales. Est-ce que vous revendiquez que l'impôt, les frais de fonctionnement soient augmentés au détriment de ce que disait Monsieur le Maire, au détriment de l'investissement ? Est-ce que c'est ce que vous voulez ? Mais est-ce vraiment représentatif ? Je l'entends que des personnes, ça les embête. Mais il y a toujours la possibilité de téléphoner, de prendre rendez-vous. Il y a toujours des solutions.

Madame Marlène TABONET MAURY :

On pense que c'est représentatif. Après si on veut un avis total et impartial, on sonde la population et là on aura un avis représentatif. Nous, on vous a exprimé notre point de vue. Je pense qu'avec la procédure dématérialisée, si les agents sont présents - attention, je ne dis pas de changer leurs horaires - c'est d'ouvrir sur des heures où elles sont présentes effectivement. S'il n'y a que 5 personnes qui viennent, cela ne devrait pas changer leur manière de travailler, s'il y a réellement que 5 personnes par jour. Mais effectivement pour la proximité, parce qu'on est des villages à 25-30 minutes de Toulouse et parce que nous pouvons avoir des personnes sans transport et que des personnes veulent passer par le direct. Il y en a qui veulent téléphoner, il y en a qui préfèrent peut-être venir et avoir un contact, expliquer quelque chose. A ce moment-là, il faut solliciter la population et ce sont eux qui pourront décider.

Madame Patricia MARTIN :

S'ils ne peuvent pas venir, elles peuvent convenir d'un rendez-vous, je ne vois pas où est le problème.

Madame Marlène TABONET MAURY :

Mais un rendez-vous, ce n'est pas un établissement public ouvert. Ce n'est quand même pas la même chose.

Madame Patricia MARTIN :

Comme a dit Monsieur le Maire, vous avez déjà les règlements qui se font par le net pour la cantine, vous avez la carte d'identité, il faut quantifier les besoins pour les démarches à la mairie.

Madame Marlène TABONET MAURY :

Et justement les besoins vous dites qu'il y en a très peu et qu'ils sont sur rendez-vous.

Madame Anne-Sophie PILON :

Donc c'est juste pour le symbole ? Vous êtes prêts à augmenter le coût du service juste pour le symbole ?

Madame Marlène TABONET MAURY :

Il n'y a aucune augmentation du service.

Madame Anne-Sophie PILON :

Mais si, parce que le personnel sera moins disponible.

Madame Marlène TABONET MAURY :

Mais elles sont là.

Monsieur Christian ROUGÉ :

Si parce qu'il leur faut du temps hors public pour travailler.

Madame Marlène TABONET MAURY :

Il y aura toujours des plages...

Monsieur Christian ROUGÉ :

Si on ouvre en permanence, il n'y aura pas des plages. Elles travailleront quand tranquillement ? Elles travailleront quand, si elles sont toujours dérangées ? Vous ne savez même pas ce qu'elles font.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Juste une petite remarque, sur le site internet de la mairie quand on cherche une info, il est très complet. Je salue le boulot de Véronique parce que franchement, cela prend du temps. La seule remarque que je fais, c'est qu'on n'est pas tous sur les réseaux sociaux et on n'est pas tous abonnés et on n'a pas tous les notifications. C'est vrai, quand on fait la démarche de recherche d'infos on la trouve, il n'y a pas de soucis soit en regardant le site, soit en allant à la mairie. Mais il peut arriver que l'on passe à côté de certaines infos. La question, c'est le choix du support. Certaines informations comme les commémorations, on les a dans la boîte aux lettres, d'autres pour des réunions vont être sur le site.

Madame Véronique PUBILL :

La plupart du temps, tu sais, on couple l'ensemble des données. On en a déjà discuté en groupe de travail. C'est pourquoi, j'incite les gens à installer CityAll. Je suis comme toi, je n'ai pas forcément toutes les notifications Facebook et des fois, je suis un peu en décalé, il faut que je regarde cela le soir. Cityall est anonyme. Cela sécurise les gens pour ne pas être embêté par des SMS ensuite ou autres. Tu reçois l'information sous forme de notifications. Tu l'as dans une application smartphone, même les personnes âgées ont des smartphones aujourd'hui. Tu cliques dessus et tu as l'info. C'est franchement très facile. J'ai pas mal de personnes âgées qui m'ont dit que grâce à cela ils bénéficient de l'information.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

On pourrait en parler à la personne qui est du numérique.

Madame Véronique PUBILL :

Oui, tu as raison.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

La diversité des infos, dès fois on l'a dans la boîte aux lettres, des fois sur les réseaux.

Madame Véronique PUBILL :

Ce que tu as dans la boîte aux lettres est forcément sur les réseaux.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Qu'est ce qui fait que c'est dans la boîte aux lettres ou pas, il y a des critères de choix, je sais pas ?

Madame Véronique PUBILL :

Oui, forcément.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Un exemple, pour les commémorations, on les a dans les boîtes aux lettres.

Madame Véronique PUBILL :

Justement, on invite toute la population à venir partager un pot de l'amitié. Cela fait partie d'une généralité. Le choix est aussi financier, pendant que les agents distribuent, d'autres choses ne se font pas.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Déjà, par rapport à l'écologie, le papier...

Madame Véronique PUBILL :

On essaie de faire des choix, il faut arbitrer.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

Juste on peut passer à côté d'une info utile.

Madame Véronique PUBILL :

Excuse-moi, il y a aussi le coût.

Par exemple, pour le guide pratique, nous avons eu une augmentation sur l'impression de 26%. Les solutions papier sont beaucoup plus onéreuses et aussi humaines pour distribuer qui parfois fait l'arbitrage.

Je suis d'accord avec toi, on essaie au maximum de le faire.

Sur le site internet, j'en profite, on va y travailler dessus pour le rendre encore plus attractif. C'est un site que nous avons choisi car nous avons bénéficié de prix intéressants du conseil départemental, cela nous donne quelques contraintes, on essaie de le dynamiser par des photos, de le structurer. Les gens, la population peuvent me contacter pour me soumettre des idées.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

La meilleure des communications, cela sera quand même d'aller voir les gens et de les rencontrer le plus possible et multiplier les échanges avec eux. On est sur une communication qui est froide quand même : c'est du papier, c'est du numérique.

Monsieur le Maire :

Merci. On est arrivé au terme du débat, je vais aller au point n°7.

7 – Informations sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le Cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

→ MARCHÉ d'Animation des Structures ALAE – ALSH et CAJ

▲ Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud « LEC » à 31 TOULOUSE

- pour la somme de 230 745,90 €uros
 - durée 1 AN « 01 Janvier au 31 Décembre 2023 »

8 – QUESTIONS DIVERSES

Questions des administrés :

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

1. Pourquoi les vœux du Maire ne sont-ils pas ouverts à la population ?

Monsieur le Maire :

Cette rencontre a pour objet de rassembler les Présidentes et Présidents d'associations, les équipes enseignantes et éducatives de l'école, les membres du personnel pour les remercier de leur dévouement et de leur engagement au service de la commune.

Nous pourrions envisager l'ouverture de cette rencontre à la population mais cela impliquerait l'accueil d'un nombre plus important de personnes et donc une augmentation du coût de la réception. En cette période particulière où il est fait injonction aux collectivités, non seulement par l'Etat, mais aussi par nombre de citoyens, de réduire leurs dépenses, chaque décision d'alourdissement des dépenses, a priori non indispensables, doit être considérée avec responsabilité, surtout si par ailleurs les recettes n'évoluent pas avec la même progression que les dépenses.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

On n'est pas obligé de faire un pot.

Monsieur le Maire :

C'est bien mais c'est un peu froid.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

Non, la rencontre humaine est toujours chaleureuse.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

2. Les épisodes de sécheresse se suivent depuis plusieurs années, et les classements des communes alentour en état de catastrophe naturelle également, permettant à leurs habitants de déclarer auprès de leurs assureurs les dégâts occasionnés sur leurs habitations. Pourquoi la commune de Labastide fait-elle exception ? Si c'est à cause d'un nombre insuffisant d'habitants qui se manifestent auprès de la mairie, pourquoi ne pas les informer sur les démarches, par le biais des réseaux sociaux, comme l'a fait récemment Bouloc, ou via le panneau municipal ?

Monsieur le Maire :

Cet énoncé comprend pour le moins, diverses inexactitudes et imprécisions.

La commune a, au cours des années passées, déposé, de façon quasi annuelle, des dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Ces demandes ont été faites à 9 reprises depuis l'année 2009 (soient les années 2009, 2010, 2011, 2012, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020).

La méthodologie retenue par l'Etat pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, est établie non pas à partir du nombre d'habitants ayant déclaré à la Mairie des dégâts et de l'importance de ces dégâts.

Mais elle est établie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les données météorologiques et le Bureau de Recherches Géologiques et Minière (BRGM) pour les données géologiques. Chaque commune touchée par le phénomène ayant déposé une demande de reconnaissance fait l'objet d'un examen particulier pour chaque type de données.

Au regard de cette analyse par l'Etat, dans les dernières années, notre commune a été retenue comme faisant l'objet d'un état de catastrophe naturelle pour les années 2011, 2012, 2015, 2017.

Pour les années 2009, 2010, 2018, 2019 et 2021, notre commune n'a pas été retenue comme faisant l'objet d'un état de catastrophe naturelle. Pour l'année 2020, ce sont ainsi 115 communes de la Haute-Garonne qui ont vu leurs demandes non retenues.

Au cours de l'année 2021, nous avons, par l'intermédiaire du Bastidais et du site de la commune, fait notamment mention du dépôt d'un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'année 2020.

En ce début d'année, notre commune est en train d'instruire une demande de classement en état de catastrophe naturelle pour l'année 2022. Tous les administrés nous ayant signalé des désordres liés à ces mouvements de terrain différentiels ont été ou vont l'être pour les plus récents, avisés du dépôt de cette demande pour l'année 2022.

L'information du dépôt en cours de cette demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022 est mentionnée sur le site internet de la commune dans la rubrique Cadre de vie/Environnement/Catastrophe naturelle Sécheresse.

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous informerons, notamment par courrier, par les réseaux et le site internet, tous les habitants de Labastide Saint Sernin, sur la suite donnée par l'Etat, à notre requête de demande de classement en état de catastrophe naturelle pour l'année 2022. Cette réponse de l'Etat arrive souvent courant juillet.

Monsieur Jérôme ROBERT :

3. Une balayeuse passe dans la commune tous les 15 jours. Qui est en charge du suivi et de l'efficacité de ces prestations ? Pourquoi les trottoirs ne sont-ils pas balayés pendant le passage de la balayeuse ?

Monsieur le Maire :

Une intervention de balayage mécanique a lieu mensuellement (et non par quinzaine) le long des chaussées pourvues d'une bordure. Ce service est mis en place par la Communauté de Communes ; le suivi de la prestation est réalisé par la commune ; il est bien sûr souhaitable que le soufflage des trottoirs, lorsque cela est possible et nécessaire, soit coordonné avec le passage de la balayeuse. La vitesse d'avancement de la balayeuse nécessite que le soufflage des trottoirs soit réalisé au préalable ; en pratique, la présence de vent, notamment au moment de la chute des feuilles, altère quelque peu l'efficacité recherchée par cette préparation préalable.

Madame Marlène TABONET MAURY :

4. Combien de fois la mairie a fait appel à la police municipale pour des contrôles de vitesse sur la commune ?

Monsieur le Maire :

Le service de police intercommunale et les services de Gendarmerie sont, de façon régulière et constante, sollicités par la Mairie, pour effectuer des opérations de prévention, de surveillance, y compris des opérations de contrôle de vitesse sur la commune.

Une synthèse hebdomadaire des actions et des faits constatés est réalisée. De plus, un échange bimensuel a lieu avec le Service de la Police Intercommunale.

Monsieur Philippe ANDREASSIAN :

5. Suite aux nouvelles consignes pour le tri sélectif. Les poubelles jaunes se remplissent plus vite que celles des ordures ménagères. Serait-il possible de passer chaque semaine pour le tri ?

Madame Anne-Sophie PILON :

Effectivement, plusieurs administrés nous ont fait part de leur inquiétude quant à l'augmentation des déchets dans les bacs jaunes, depuis l'extension des consignes de tri. Ce constat est partagé sur tout le territoire géré par Decoset. Avec le changement de date, cela a été d'autant plus remarqué après 3 semaines et les fêtes. Beaucoup de cartons.

L'augmentation de la fréquence des collectes pour ramasser les bacs jaunes induirait une augmentation du nombre d'agents et de véhicules, donc du coût du service.

Avant d'envisager cette option, le Service Environnement de la CCCB qui assure la collecte, propose plusieurs solutions pour gérer les volumes des déchets recyclables :

- *La communauté de communes dispose de trois tailles de bac jaune : 120L, 240L et 360L. Vous avez donc la possibilité de demander le modèle au-dessus du vôtre au Service Environnement ;*
- *Il est important de bien compacter les emballages car la plupart des poubelles qui débordent, contiennent des déchets non compressés ;*
- *Les gros cartons (électroménager, meubles...) peuvent être placés à côté de votre bac jaune à condition qu'ils soient bien vidés et aplatis ;*
- *L'autocollant « STOP PUB » sur vos boîtes aux lettres, permet de réduire les déchets papiers publicitaires. Celui-ci vous a été distribué dans le courrier. Il est également disponible à l'accueil des mairies ;*
- *La loi Grenelle 2 impose « à tout établissement de vente au détail de plus de 2 500 m² proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation, de se doter, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement ». En tant que consommateur, vous avez donc le droit de laisser les emballages au magasin et de ne rapporter chez vous que le strict nécessaire.*

Une communication sera réalisée prochainement pour rappeler ces différentes solutions.

Madame Géraldine CHAMBREUIL :

6. Suite à des dysfonctionnements sur une des deux lignes scolaires à destination du collège de Pechbonnieu, des enfants se retrouvent sans transport scolaire et livrés à eux-mêmes dans la rue. Des actions ont-elles été entreprises auprès de la Région ? Au niveau local, qu'est-il possible d'envisager pour y remédier ?

Monsieur Christian ROUGÉ :

Effectivement, durant les premières semaines de septembre, la ligne S5176 qui dessert les arrêts du Delphi, de l'Enclos et Charles de Gaulle a connu à plusieurs reprises des suppressions d'autocars du fait de la pénurie de conducteurs. Plusieurs familles nous ont saisis du problème et nous sommes intervenus auprès de la Direction des Transports Scolaires de la région Occitanie en même temps que le Gestionnaire en charge des transports du Collège de Pechbonnieu.

Depuis, le contrôleur en charge de notre collège et l'adjoint au transport du collège de Pechbonnieu n'ont plus constaté de perturbations de cet ordre sur cette desserte excepté le mercredi 4 janvier où l'astreinte transport de la Région a dû intervenir sur une non-présentation de bus au départ du Collège ce qui a occasionné un retard.

Au niveau local, nous faisons remonter les problèmes au Service des Transports Scolaires de la Région à chaque fois que nous en sommes saisis. Les familles souhaitant notre intervention doivent nous communiquer, par écrit de préférence, le maximum d'éléments : date, circuit du matin, du soir, point d'arrêt concerné et éventuellement, donner le plus d'indications possibles sur les circonstances.

Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 22 Heures 50.

A Labastide-Saint-Sernin, le, 26 Janvier 2023

La Secrétaire de Séance,




Véronique PUBILL